

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(129^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 16 décembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Régime pétrolier.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7297).
2. **Protection et mise en valeur des paysages.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7297).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 7297).

RÉCENTES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE (p. 7297)

MM. Alain Peyrefitte, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

POLITIQUE DU SPORT (p. 7301)

M. Guy Drut, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.

DÉRÈGLEMENTATION DES SERVICES PUBLICS (p. 7302)

MM. André Lajoinie, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

ARDOISIÈRES DE TRÉLAZÉ (p. 7303)

MM. Hubert Grimault, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

CONSEIL EUROPÉEN D'ÉDIMBOURG (p. 7304)

M. Michel Pezet, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

RÔLE DE LA FRANCE EN SOMALIE (p. 7305)

Mme Denise Cacheux, M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

AVENIR DE LA SIDÉRURGIE (p. 7306)

MM. René Drouin, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

BOSNIE - HERZÉGOVINE (p. 7307)

MM. Charles Millon, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

DEVENIR DE L'AGRICULTURE EN EUROPE (p. 7308)

MM. Jacques Blanc, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (p. 7309)

MM. Gilbert Millet, René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

PERSONNES ÂGÉES (p. 7310)

MM. Marc-Philippe Dombresse, René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

RÉFORME DU BACCALAURÉAT (p. 7311)

MM. René Dosière, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 7311)

4. **Proposition de résolution renvoyant Mme Dufolx et M. Hervé devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice.** - Discussion de la proposition de résolution adoptée par le Sénat (p. 7312).

M. Didier Migaud, rapporteur de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution.

M. Edmond Hervé.

M. Jean Auroux.

Suspension et reprise de la séance (p. 7316)

MM. le président, Jacques Toubon, Jean Auroux.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 7317).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RÉGIME PÉTROLIER

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 16 décembre 1992.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du régime pétrolier.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 16 décembre 1992, à seize heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 16 décembre 1992.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte pari-

taire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 16 décembre 1992, à seize heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

RÉCENTES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le Premier ministre, dimanche dernier, vous avez publiquement harangué vos candidats aux futures élections, pour leur remonter un moral qui donnait des signes de faiblesse. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Albert Facon. Le moral est excellent !

M. Alain Peyrefitte. Vous parliez, certes, en tant que directeur de campagne, mais les propos que vous avez tenus étaient quand même surprenants dans la bouche d'un Premier ministre.

M. Jean-Luc Reitzer. Ils étaient scandaleux !

M. Alain Peyrefitte. La presse a retenu une première déclaration étonnante. Vos futurs députés - ou vos futurs députés... (*rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - seront les « candidats du progrès », avez-vous dit. Ils sont chargés de rassembler les « forces de progrès », et les « Français de progrès » ne pourront que voter pour eux. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je vous pose donc une première question, monsieur le Premier ministre : de quels progrès pourriez-vous vous prévaloir à l'heure des bilans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Douze ans après votre conquête du pouvoir...

M. François Hollande. Le pouvoir, vous l'avez eu pendant vingt-trois ans !

M. Alain Peyrefitte. ... quels progrès aurez-vous accompli dans la lutte contre le chômage ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Aucun !

M. Alain Peyrefitte. Seul progresse, hélas ! le nombre des chômeurs !

Au début de l'année 1981, le futur Président de la République s'était engagé à créer un million d'emplois dans l'année. Il y avait 1 625 475 chômeurs au 30 juin 1981. Or, aujourd'hui, outre les quelque trois millions de demandeurs d'emploi inscrits régulièrement à l'ANPE, il y a en plus, je dis bien en plus ; au 30 octobre dernier, d'après le bulletin du ministère du travail qui vient tout juste de sortir, 1 718 741 vrais chômeurs, mais chômeurs camouflés, parce que leur demande d'emploi est provisoirement escamotée par les mesures dites de « traitement social du chômage ». Soit, au total, plus de 4 700 000 vrais chômeurs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. Avec vous, il y aurait cinquante millions de chômeurs !

M. Alain Peyrefitte. Et quels progrès avez-vous marqué contre l'insécurité, contre l'immigration clandestine, contre la désertification des campagnes et contre le désespoir de nos agriculteurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Calmat. Avec vous, combien y aurait-il de chômeurs de plus ?

M. Alain Peyrefitte. Comment ferez-vous croire aux Français que vous êtes des hommes de progrès, alors qu'ils peuvent constater, dans tant de domaines vérifiables, que leur situation ne cesse de régresser ?

M. Jean-Louis Gossduff. C'est sûr !

Un député sur les bancs du groupe socialiste. A l'Académie aussi ?

M. Alain Peyrefitte. Votre deuxième déclaration, monsieur le Premier ministre, est tout aussi surprenante. La France, avez-vous dit, serait menacée de totalitarisme...

Un député du groupe socialiste. Oui !

M. Gabriel Kasperit. Quel scandale !

M. Jean-Michel Ferrand. N'importe quoi !

M. Alain Peyrefitte. ... si la formation dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui le porte-parole était victorieuse aux prochaines élections, cependant que votre codirecteur de campagne renchérissait en parlant de « Chambre noire » - et pourquoi pas de chemises brunes ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes meilleur à l'Académie française !

M. Alain Peyrefitte. D'où ma deuxième question : monsieur le Premier ministre, auriez-vous oublié qu'il n'y avait aucun gaulliste parmi les députés du Front populaire qui ont abdicé la République pour le régime de Vichy ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Papon ?

M. Alain Peyrefitte. Auriez-vous oublié que les gaullistes ne se sont jamais enretenu avec Hitler et Mussolini qu'à coups de canon ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Auriez-vous oublié que les gaullistes ont aidé de Gaulle à rétablir et à maintenir la République contre les putschistes et les féodaux de toutes sortes ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et le SAC ?

M. Alain Peyrefitte. Auriez-vous oublié, au surplus, que le mouvement gaulliste n'a pas eu accès depuis près de vingt ans à la magistrature suprême...

M. Jean-Pierre Brard. Politicien !

M. Alain Peyrefitte. ... et n'a assumé que pendant deux fois deux ans la responsabilité du Gouvernement ? Est-ce dans nos rangs qu'on a déclaré qu'il fallait que « des têtes tombent » ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ne le laissez pas dire des choses pareilles !

M. François Hollande. Qu'est-ce que vous faisiez au RPF ?

M. Alain Peyrefitte. Est-ce l'un des nôtres qui a proclamé que désormais « l'alternance ne devait plus jouer qu'entre les forces de gauche » ?

Est-ce sur nos bancs que l'on accusait l'opposition d'avoir « juridiquement tort parce qu'elle était politiquement minoritaire » ? (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Gossduff. Laignel, sectaire !

M. Alain Peyrefitte. Est-ce notre mouvement qui a noyauté l'Etat, noyauté la haute et basse administration, noyauté la justice, même, comme aucun autre parti ne l'avait fait sous aucune République ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, agitez-vous ces épouvantails parce que vous avez compris que la première tâche de la majorité et du Gouvernement qui sortiront demain des urnes sera de restaurer l'administration républicaine dans son impartialité, au service de tous les Français (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), de faire cesser les intolérables pressions exercées sur la justice (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), de rétablir le principe de la responsabilité des hommes politiques au lieu de la responsabilité des lampistes ? (« Très bien ! », sur les bancs du Rassemblement pour la République.)

Votre troisième déclaration, monsieur le Premier ministre, comme les deux précédentes serait odieuse, si elle n'était pas risible.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Alain Peyrefitte. Vous avez insinué que certains alliés du mouvement gaulliste vous auraient fait confiance de leurs craintes de le voir imposer son hégémonie. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Déjà, dans votre discours de présentation de votre Gouvernement, vous aviez parlé de publier des noms, vous aviez même brandi une liste ; cet épisode...

M. Charles Ehrmann. Peu glorieux !

M. Alain Calmat. Et la question du SAC !

M. Alain Peyrefitte. ... que chacun ici garde en mémoire ne vous avait pas grandi. (« Absolument ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

D'où ma troisième question : qu'attendez-vous, monsieur le Premier ministre, pour révéler ces noms ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

N'avez-vous pas compris que vous ne réussirez pas à nous diviser par ces petites manœuvres ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

N'avez-vous pas compris que les convictions qui nous unissent sont beaucoup plus fortes que les nuances qui nous distinguent ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, et cette dernière question résume toutes les autres, puisque vous êtes à Matignon, monsieur le Premier ministre, pour trois mois et demi encore, allez-vous vous interdire dans ce délai de tenir des propos indignes de la fonction éminente que vous occupez et indignes du respect que les Français doivent avoir pour elle ? (*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Dollo. Au secours, Peyrefitte revient !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés,...

M. Robert-André Vivien. Nous acceptons vos excuses, monsieur le Premier ministre !

M. Bernard Pons. Absolument !

M. le Premier ministre. Monsieur le ministre Alain Peyrefitte, vous m'avez posé une série de questions...

M. Arthur Dehaine. Embarrassantes !

M. le Premier ministre. ...auxquelles je vais naturellement répondre, en essayant de ne pas utiliser le ton dont vous avez usé. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je commencerai par vous exprimer mes remerciements pour la publicité que vous avez donnée à la réunion au cours de laquelle je me suis exprimé, dimanche dernier.

M. Franck Borotra. Personne ne vous écoute, à part nous !

M. le Premier ministre. Vous avez posé une première question concernant le progrès.

M. Patrick Ollier. Vous n'êtes pas qualifié pour y répondre !

M. Jean-Louis Goasduff. Nous ne comptons pas sur vous pour le progrès !

M. le Premier ministre. Il faudra naturellement que, tout au long de cette campagne électorale, - comme vous - nous répondions sur ce qui s'est fait depuis 1981, sur ce qui s'est fait entre 1986 et 1988 et sur ce qui s'est fait depuis.

M. Jean-Michel Ferrand. C'est à vous de répondre !

M. Gérard Chasseguet. Vous sabotez le travail !

M. le Premier ministre. Il y a d'abord eu une série de réformes auxquelles aucun gouvernement n'a pu toucher et ne touchera : la cinquième semaine de congés payés,...

M. Michel Delabarre, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Très bien !

M. le Premier ministre. ... le droit à la retraite à soixante ans (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) ; la semaine de trente-neuf heures (*Mêmes applaudissements.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Dehaine. Et les quatre millions de chômeurs ? Parlez de ce qui intéresse les Français, c'est-à-dire du chômage !

M. le Premier ministre. Je vais y venir, ne soyez pas impatients.

Ensuite, il y a eu des réformes accomplies entre 1988 et aujourd'hui. (« *C'est faux !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Je pense au revenu minimum d'insertion, au rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, que vous aviez supprimé entre 1986 et 1988.

M. Arthur Dehaine. Et les restaurants du cœur ! Et l'abbé Pierre ! Et les nouveaux pauvres !

M. le Premier ministre. Et il y a eu récemment la proposition de ce Gouvernement, que vous n'avez pas votée, mais que vous n'avez pas censurée, d'une allocation autonomie-dépendance, cinquième prestation pour les personnes âgées.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Chasseguet. Et qui paiera ?

M. Gabriel Kaspereit. C'est de l'escroquerie !

M. le Premier ministre. Nous aurons donc l'occasion de comparer nos bilans. A cet égard, vous mêmes avez fait voter des dispositions sur lesquelles nous ne sommes pas revenus. Je pense notamment à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui devait créer 300 000 emplois par an, mais dont le bilan est singulièrement négatif. Ce gouvernement et ceux - j'insiste sur le pluriel -, qui le suivront devront y réfléchir.

Mais vous avez dit à l'instant qu'il y avait près de trois millions de demandeurs d'emplois et 1,7 million de personnes dans des stages de formation.

M. Gabriel Kaspereit. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Et cela fait, dites-vous, 4,7 millions. Peut-être ne connaissez-vous pas ces chiffres, monsieur Peyrefitte, permettez-moi donc de vous dire qu'en 1987, il y avait 2,6 millions de demandeurs d'emplois et 2,1 millions de personnes dans des stages de formation bénéficiant de ce que l'on appelle le traitement social du chômage. Faites le total : c'est exactement le même ! (« *C'est faux !* », sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - *Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Vos chiffres sont faux !

M. le Premier ministre. Si les chiffres sont faux nous en prendrons acte mutuellement ! Je vous dis, sous le contrôle de Mme Aubry, ministre du travail, (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) qu'ils sont exacts.

Un député du groupe du rassemblement pour la République. Imposteur !

M. Franck Borotra. Mme Aubry serait-elle une initiée ?

M. le Premier ministre. Votre deuxième question concernait l'attitude des Français en 1940, celle de certains parlementaires qui ont voté les pleins pouvoirs à Pétain. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce qui s'est passé à cette époque. Monsieur Peyrefitte, j'ai été gaulliste...

M. Pierre Mazeaud et M. Jean-Michel Ferrand. Il fallait le rester !

M. le Premier ministre. ... et résistant, et je ne le regrette pas. Le général de Gaulle avait, avec d'autres, redonné confiance au jeune homme que j'étais.

Vous n'avez pas le droit de vous attribuer la paternité de la Résistance. Elle appartient à tous ceux qui ont combattu, d'où qu'ils viennent, quelle que soit leur formation politique ou leur religion. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*) Il y a eu, dans toutes les formations politiques, des femmes et des hommes qui ont failli. Des personnalités éminentes qui n'ont pas rejoint la Résistance à l'époque où c'était nécessaire...

M. Robert-André Vivien. Laissez donc la Résistance tranquille !

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas la question !

M. le Premier ministre. ... et d'autres qui l'ont rejointe.

Mme Michèle Alliot-Marie. Très tard !

M. le Premier ministre. Je les unis tous dans le même respect, mais je n'accepterai pas le procès que vous faites aujourd'hui. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Nous, nous n'acceptons pas la chambre noire !

M. le Premier ministre. Monsieur Peyrefitte, des femmes et des hommes ont aussi répondu à l'appel du général de Gaulle...

M. Robert-André Vivien. Arrêtez !

M. le Premier ministre. ... et de son Premier ministre, Michel Debré, en 1960, lorsqu'il y avait, à Alger, un complot des colonels. Je ne regrette pas l'attitude que j'ai eue à ce moment-là, avec Charles Hernu notamment, en me rendant au ministère de l'intérieur.

M. Jean-Michel Ferrand. Vous avez vieilli depuis !

M. le Premier ministre. Pouvez-vous me dire que tous vos alliés d'aujourd'hui étaient, à l'égard de l'OAS, dans le même état d'esprit ? (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais répondre maintenant à votre quatrième question, avant d'aborder la troisième.

M. Jean Ueberschlag. Parlez-nous de la francisque de Mitterrand !

M. le Premier ministre. Cette quatrième question concerne la justice. Oui, lorsque j'ai présenté ma déclaration de politique générale, j'ai dit que la justice passerait, qu'aucune affaire ne serait laissée dans l'ombre...

M. Jean-Michel Ferrand. C'est un peu tard !

M. le Premier ministre. ... et je prétends qu'il en est ainsi. Quelle différence avec il y a vingt ans, quand toutes les affaires étaient systématiquement étouffées ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Nous avons tous en mémoire les scandales de l'immobilier. Nous avons trop en mémoire les décès surprenants d'un certain nombre de personnalités politiques pour accepter que vous nous donniez la leçon, sur ce terrain comme sur les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra. Vous, des leçons de morale ? C'est un comble ! L'immobilier est au pouvoir !

M. Robert-André Vivien. C'est ignoble !

M. le Premier ministre. J'en viens à votre troisième question, monsieur Peyrefitte, où il était question de l'hégémonie.

Je pensais d'ailleurs que vous m'auriez interpellé sur le mot exact que j'ai employé. J'ai, en effet, accouplé le mot « totalitarisme » aux trois lettres du RPR. Que cette expression vous eût choqué ne m'aurait pas surpris. Je vous sais académicien...

M. Pierre Mazeaud. Doublement ! Il y a l'académie des sciences morales et politiques, aussi !

M. le Premier ministre. ...mais votre dictionnaire n'en est pas encore arrivé à la lettre « H », encore moins à la lettre « T ».

Je me suis donc contenté de consulter le Robert, le Littré et le Larousse.

Un député du groupe socialiste. Les meilleurs !

M. le Premier ministre. J'ai constaté que « totalitarisme », dans son acception initiale, signifie : qui englobe ou prétend englober la totalité des éléments d'un ensemble donné. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra. Vous, vous n'englobez plus rien !

M. le Premier ministre. Si le mot vous a choqué, je le retire volontiers au profit du mot « hégémonie », que vous avez utilisé.

M. Franck Borotra. Vous vous dégonflez ?

M. le Premier ministre. Lorsque vous l'avez fait, monsieur Peyrefitte, j'ai eu l'impression que vous interpelliez M. Giscard d'Estaing, qui a employé ce terme.

Que veut dire le mot « hégémonie » dans son acception littérale ? (*Vives exclamations ! et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra. Zéro !

M. Francis Delattre. Vite, un dictionnaire !

M. le Premier ministre. C'est la puissance, la prépondérance d'un groupe sur tous les autres. Permettez-moi d'ajouter que le mot « totalitarisme », dans l'acception que j'ai donnée, et le mot « hégémonie » veulent dire exactement

la même chose, ce que M. Méhaignerie formulait lui-même dans un entretien au *Journal du dimanche*, le 20 février 1988, lorsqu'il évoquait « la tendance à l'Etat parti, à l'Etat clientèle... »...

M. Jean-Michel Ferrand. Le parti socialiste !

M. le Premier ministre. « ... qui peut exister aussi chez nos amis du RPR et qui entraîne une détérioration de la morale et de l'efficacité ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Oh, le PS et la morale !...

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, lorsque M. Pons se prononce pour une « cohabitation verrouillée » lorsqu'il menace les parlementaires de l'opposition qui ne voteraient pas telle ou telle motion de censure de leur opposer un candidat dans leur circonscription et de leur retirer leur investiture (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), lorsqu'il demande aux parlementaires RPR et UDF de s'engager sur l'honneur et par avance de censurer tout gouvernement... (« Bravo ! » sur les mêmes bancs.)

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. le Premier ministre. ... si le Président de la République ne nommait pas le Premier ministre que M. Pons aurait choisi (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), bref, lorsqu'il ressuscite le mandat impératif, dicte sa conduite au Président de la République, élu au suffrage universel, ...

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas le mandat impératif, vous ne savez pas lire !

M. le Premier ministre. ... Sont-ce là les mœurs les plus démocratiques et tolérantes, dont vous nous donnez l'exemple dans vos propos et dans cette enceinte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai donc dit et je le répète, comme beaucoup d'autres avant moi et qui ne se comptent pas tous, loin s'en faut, dans les rangs de la majorité, qu'il y avait au RPR - et malheureusement, vous en donnez l'exemple - une inclination naturelle à préférer avoir tous les pouvoirs que quelques-uns seulement. A ceux qui ne le croiraient pas, je demande de bien vouloir se reporter aux années 1986, 1988, je demande de regarder avec objectivité ce que furent les nominations dans les grandes fonctions de l'Etat (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), à la tête des grandes entreprises publiques et parfois même dans la constitution des noyaux durs des entreprises privatisées dans l'audiovisuel. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Auberger. Propos honteux !

M. le Premier ministre. Les hommes ou les femmes qu'on a alors remerciés, était-ce parce qu'ils avaient mérité, ou bien parce qu'on les soupçonnait de ne pas penser comme il le fallait ?

M. Jacques Baumel. Et Attali ?

M. le Premier ministre. Et je demande que l'on compare avec l'attitude que nous avons nous-mêmes observée (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) lorsque nous sommes revenus au pouvoir et depuis lors. Je prends les postes principaux de l'Etat (*Même mouvement*) : le secrétaire général du Gouvernement, le gouverneur de la Banque de France, le directeur du Trésor, le directeur du budget,...

M. Jacques Baumel. Attali !

M. le Premier ministre. ... les présidents des fleurons du secteur public, le GAN, Pechiney, Rhône-Poulenc, et je pourrais en citer d'autres : ce sont des hommes ou des femmes qui avaient travaillé avec la précédente majorité ou qui avaient été nommés par elle. Nous ne nous sommes pas souciés de savoir quelle était la couleur de la carte politique qu'ils avaient dans leur poche (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*) ni même s'ils en avaient une.

M. Jacques Dominati. Allons ! Un peu de décence !

M. Premier ministre. Ils étaient compétents et nous les avons maintenus ou nommés. Je ne veux pas citer de noms mais ils sont dans les esprits. (*Même mouvement.*)

M. Philippe Vasseur. « Je peux vous en donner la liste » ?...

M. le Premier ministre. Et, comme le dit une radio périphérique, écoutez la différence entre ce que vous avez fait et ce que nous avons fait.

Moi, je n'ai jamais choisi un collaborateur ou un homme appelé à exercer des fonctions importantes dans la République à partir d'un *a priori* politique. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*) Vous ne pouvez pas en dire autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Arrêtez, on ne peut plus vous faire confiance !

M. le Premier ministre. Alors, je vous remercie de m'avoir posé cette question, monsieur Peyrefitte, et je vous remercie surtout d'avoir illustré par votre attitude le risque que ferait courir au pays la mainmise d'un seul parti, le vôtre, sur l'appareil de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - « Hou ! », prolongé, sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Richard Cazenave. La campagne démarre très bas !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande une minute d'attention.

Du fait de la longueur de la question, près de dix minutes, et de la longueur de la réponse, plus de dix, le temps du groupe RPR est en théorie épuisé.

Bien entendu, je vais donner la parole à M. Drut...

M. Jean-Louis Goasduff. Très bien, monsieur le président !

M. le président. ... mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que si nous continuons à ce rythme...

M. Arthur Dehaine. C'est la dernière fois !

M. le président. Le problème n'est pas là monsieur Dehaine ! Il est que tout le monde doit être traité à égalité, vous le savez parfaitement.

M. Franck Borotra. C'était la plus grande intervention de M. le Premier ministre !

M. le président. Il n'y a pas de raison que le dernier groupe inscrit ne bénéficie pas lui des mêmes avantages que les autres et jusqu'au bout j'essaierai de faire respecter le règlement.

POLITIQUE DU SPORT

M. le président. La parole est à M. Guy Drut, à qui je demande, ainsi qu'à Mme Bredin, qui va lui répondre, de ramasser autant que possible son propos.

M. Guy Drut. Merci, monsieur le président ! Je vais donc essayer de changer de rythme. Une courte observation préalable. La marque du champion est le respect de l'adversaire - manifestement il n'y en a guère chez les socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Drut. Moi, je croyais avoir été sportif, merci ! (*Sourires.*)

M. Guy Drut. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports qui nous affirme régulièrement que le sport est une priorité pour le Gouvernement auquel elle appartient. Malheureusement pour elle, les faits permettent d'en douter.

Les sports de base, d'abord. Vous laissez sans réagir taxer outrageusement, madame le ministre, tous les petits clubs nautiques de l'Île-de-France par les services de la navigation. Faute de pouvoir payer, nombre d'associations vont disparaître. Dire qu'elles espéraient seulement obtenir votre soutien !

Puisque, semble-t-il, vous oubliez la base, nous nous apprêtons à vous retrouver sur les grands dossiers nationaux, un peu plus médiatiques. Nous ne vous retrouvons pas davantage.

Parlons du Grand stade. Vous préféreriez Nanterre. Ce fut Sénart. Dont acte. Deux ans de perdu, tout de même... Qui doit-on croire à propos de l'engagement financier de l'Etat puisque vous prétendez que l'hypothèse avancée par le Premier ministre selon laquelle l'Etat pourrait ne pas participer financièrement au projet de Sénart se révèle irréaliste. Qui commande ? Qui doit-on croire ? L'Etat va-t-il, oui ou non, s'engager financièrement sur ce dossier ?

Enfin, madame le ministre, au moment où Renault devient champion du monde, où Peugeot annonce ses intentions, sera-ce sous votre règne que disparaîtra le Grand prix de France de Formule 1 ?

A ma connaissance, en effet, la loi Evin est applicable pour tous et sur tout le territoire de la République, y compris dans le petit village de Magny-Cours, puisque la majorité socialiste l'a voulu ainsi. Et vous, madame le ministre, qu'en pensez-vous ? Voire sens de la solidarité vous conduira-t-il, par exemple, à cautionner le récent passage à tabac médiatique de M. Charasse par M. Evin ? Jusqu'à présent, il n'y eut de votre part qu'un « silence radio » inquiétant. Comme d'habitude quand il s'agit d'un dossier difficile, je ne dirai pas que vous êtes absente, mais que vous êtes ailleurs. Aussi, aujourd'hui, et puisque vous êtes présente, dites-nous comment vous comptez préserver l'avenir des sports mécaniques en France tout en respectant l'autorité de la loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Madame Bredin, je vous serais reconnaissant d'intervenir rapidement.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je suis en effet très heureuse que l'on parle du sport aujourd'hui dans cet hémicycle, car il est vrai que la séance, grâce à vous, évoque les salles de combat, encore que dans les sports de combat, la discipline soit très stricte, le respect de l'autre, total, et la maîtrise de soi la règle d'or.

Vous me reprochez généralement d'être trop médiatique aujourd'hui, de rester silencieuse. Je suis très heureuse que vous souhaitiez, enfin, m'entendre !...

Je ne vais pas revenir sur la politique du sport qui a fait l'objet d'une longue discussion budgétaire. Je ferai simplement remarquer que, grâce au Premier ministre, le budget du sport et de la jeunesse a augmenté de 20 p. 100 en deux ans...

M. Hubert Falco. Une misère !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports... avec 500 millions de francs de crédits supplémentaires, atteignant enfin le seuil symbolique des 3 milliards de francs.

L'aide aux petits clubs, dites-vous ? Elle n'existait pas à mon arrivée. En 1992, elle aura atteint 40 millions, l'an prochain 60 millions de francs. Voilà pour ceux qui animent tout le sport français, et que nous devons aider à vivre.

Vous me posez deux questions sur des sujets d'actualité.

Concernant le stade, je vous rappellerai simplement que, lorsque la France a déposé sa candidature à la Coupe du monde, elle avait décidé, le 8 février 1992, de participer à la construction d'un grand stade à Sénart. La brochure qui a été diffusée dans le monde entier, et que j'ai défendue personnellement devant la FIFA, expliquait que nous irions à Melun-Sénart.

Les travaux préparatoires étaient très avancés quand une candidature nouvelle, émanant du conseil général des Hauts-de-Seine, est parvenue sur le bureau du Premier ministre, au mois de septembre de la même année. C'était bien tard.

Le Premier ministre a demandé une enquête à l'inspection générale des finances pour comparer les avantages et les inconvénients des deux sites.

Nanterre présentait un certain nombre d'avantages qu'il ne faut pas nier, notamment financiers, grâce à la participation d'investisseurs privés ou des collectivités locales. La proximité de Paris était également très attractive. Mais l'étude a montré également que le site présentait de graves inconvénients sur le plan de la sécurité, de l'environnement et entraînait des coûts énormes, liés à la création d'infrastructures de transport. Paradoxalement, Nanterre aurait donc été plus cher pour le contribuable que Sénart.

Mais, la raison majeure était le risque de ne pas pouvoir achever le stade pour la coupe du monde de 1998.

M. Guy Drut. Qui paye ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Sénart présente de nombreux avantages inverses, notamment des équipements pleinement intégrés à l'environnement, rééquilibrant ainsi l'Île-de-France vers l'Est parisien,...

M. Guy Drut. Mais qui paye ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports... et un complexe sportif répondant à tous les besoins des fédérations, puisque, je vous le rappelle, monsieur le député, celles-ci ont contribué à sa conception. Ainsi ce complexe sportif pourra accueillir un jour les jeux Olympiques dans notre pays.

M. Guy Drut. Qui paye ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les équipements sont aussi parfaits en termes de sécurité, ce qui n'est pas négligeable et ce n'est pas vous qui allez me contredire.

Pour ce qui est du coût d'investissement, vous me permettez de corriger la transcription qu'un journaliste a faite de mes paroles.

M. Gabriel Kasperait. Le président s'impatiente !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En 1991, lorsque la décision a été prise par le Gouvernement, le Premier ministre de l'époque pensait, en fonction des éléments dont il disposait, que l'Etat pourrait ne pas participer à l'investissement. Au contraire, le Premier ministre actuel, M. Pierre Bérégovoy, compte tenu des résultats de l'étude qui lui a été transmise, a considéré que le choix de Sénart était le bon et que l'Etat assumerait sa décision en participant, aux côtés des investisseurs privés et des collectivités locales, au financement du stade. Il l'a annoncé en même temps que sa décision.

Vous m'interrogez également (« Assez ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française...)

M. Gabriel Kasperait. Allez, plus que quinze pages !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'essaierai d'être brève sur les sports mécaniques...

M. le président. Madame le ministre, je vous avais aimablement demandé que votre réponse soit brève. Pourriez-vous, s'il vous plaît, conclure ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. A propos des sports mécaniques, ma réponse sera toute simple : ce n'est pas parce qu'on est favorable au développement des sports mécaniques qu'on est nécessairement favorable au tabac. Ce qu'a demandé le Premier ministre et ce que le Gouvernement étudie actuellement, c'est une solution qui soit un point d'équilibre entre la protection de la santé, la lutte contre les excès du tabac et l'avenir des sports mécaniques, auto et moto, en France. Notre pays est aujourd'hui leader dans ces sports. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Balkany. Vous plaisantez ?

M. Philippe Vasseur. Réveillez-vous, madame ! Ce n'est pas l'heure de la sieste !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Mais la lutte contre les cancers provoqués par le tabac a conduit, il y a maintenant deux ans, une large majorité du Parlement à interdire toute publicité pour le tabac sur les circuits.

M. Patrick Balkany. Décision inadmissible !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pour assurer la sauvegarde des sports mécaniques en France, de nouvelles ressources doivent donc être trouvées.

C'est pourquoi je suis favorable à un prélèvement sur les recettes issues de la vente du tabac pour répondre à la fois aux inquiétudes de ceux qui sont conscients des dangers du tabagisme et aux besoins de financement des sports mécaniques. Cette mesure est actuellement étudiée par le Gouvernement. Elle permettra de diminuer la consommation, de compléter les dispositifs de prévention pour le tabac et d'assurer une dotation spéciale de 400 à 500 millions de francs pour les sports mécaniques (*Claquements de pupitre progressifs sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la*

République et Union pour la démocratie française) et pour tous les sports bénéficiant de la publicité du tabac avant le 1^{er} janvier 1993.

M. le président. Madame le ministre, vous parlez depuis plus de six minutes. Puis-je vous demander de conclure ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur Drut, vous qui êtes élu de Seine-et-Marne, vous vous êtes bien gardé de donner votre opinion sur l'implantation du stade dans votre département.

M. Guy Drut. Pas du tout, j'ai dit que j'y étais très favorable !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous qui vous êtes courageusement abstenu lors du vote de l'amendement présenté par le Gouvernement sur les sports mécaniques (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), osez-vous aujourd'hui être mécontent que le sport bénéficie, grâce au Gouvernement, d'une part, d'un grand stade financé partiellement par l'Etat (« Assez ! Assez ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...

M. Hubert Falco. Elle est KO debout !

M. Jean Ueberschlag. Arrêtez le massacre, monsieur le président !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... et, d'autre part, de 400 millions de francs supplémentaires pour son développement ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Elle a enfin terminé !

M. le président. Je ne vous remercierai pas, madame le ministre, de n'avoir tenu compte de mes demandes !

Nous passons aux questions du groupe communiste.

DÉRÈGLEMENTATION DES SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Ma question s'adresse au ministre des transports.

Voilà des années qu'au nom de l'ultra-libéralisme venant d'outre-Atlantique et de la libre concurrence prônée par la Commission européenne, on nous répète que les services publics doivent être soumis à la rentabilité financière, voire privatisés, même si cela conduit à mettre en cause leurs missions ainsi que la sécurité de leur personnel et celle des usagers.

Les attaques portées au nom de la déréglementation, qui a fait faillite aux Etats-Unis, contre les services publics français des transports aériens, ferroviaires et maritimes montrent aujourd'hui leurs conséquences néfastes, qui éclatent au grand jour !

Les personnels des compagnies aériennes et des aéroports, dans un mouvement populaire exceptionnel, demandent l'arrêt de la politique de déréglementation et la cessation des licenciements - comme à Air France - qui mettent en cause leur sécurité et celle des usagers et des riverains. Ils exigent au contraire un renforcement des services publics des transports aériens et souhaitent un débat national pour peser dans le sens des améliorations nécessaires.

Les personnels de la SNCF ont été profondément indignés par le jugement sur l'accident de la gare de Lyon, qui a abouti une nouvelle fois à la condamnation d'un lampiste et a ainsi dédouané les véritables responsables de l'insécurité, laquelle incombe aux orientations des directions et des gouvernements successifs. C'est pourquoi ils sont passés, eux aussi, massivement à l'action pour alerter les responsables de ce pays et les usagers directement concernés.

Quant aux marins de notre flotte marchande, ils manifestent aujourd'hui avec force leur opposition à la déréglementation du transport maritime, livré aux pavillons de complaisance générateurs d'équipages sous-payés et sous-qualifiés, et à l'insécurité de navires sous-équipés, qui ne sont plus en mesure de prévenir les risques d'accident liés au transport de produits dangereux et menacent nos côtes de nouvelles marées noires. La dernière en date n'était pas si loin de chez

nous. De graves conséquences en résultent pour la Compagnie générale maritime, cette entreprise nationale est menacée dans son intégrité et il y est question de licenciements massifs.

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues.

M. André Lajoie. Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour enfin inverser ces orientations de déréglementation et de licenciements allant à l'encontre de l'intérêt général, et pour permettre aux transports maritimes, aériens et ferroviaires d'assurer leur mission de service public, à laquelle nos populations sont particulièrement attachées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je sais bien que c'est la dernière séance de questions de la législature, mais puis-je vous demander un petit effort ?

Ainsi, nous irons jusqu'au bout dans la bonne humeur !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un gros effort qu'il faut, monsieur le président, pour rester de bonne humeur !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports.

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports. Monsieur le député, la déréglementation, dont nous avons souvent parlé dans cette assemblée, consiste à supprimer toute une série de règlements. Par principe, la suppression de règlements abusifs et compliqués qui corsètent l'activité économique n'est pas forcément une mauvaise chose. Mais lorsque la déréglementation aboutit - comme c'est le cas aux Etats-Unis d'Amérique dans le domaine du transport aérien, exemple que vous avez eu raison de citer - à la loi de la jungle, à l'anarchie, à la concurrence sauvage, je pense que nous sommes nombreux ici à dire que nous ne l'acceptons pas.

Vous avez cité différents domaines de la politique des transports. Prenons d'abord le transport routier. La tarification extraordinairement précise et détaillée qui s'y appliquait a été abolie en 1987 sans aucune précaution. Il en est résulté une guerre des prix, une concurrence sauvage qui a contraint des artisans, des petits transporteurs, des sous-traitants de sous-traitants à proposer, pour essayer de survivre, des contrats à des prix manifestement inférieurs au coût de revient.

Le Gouvernement n'a pas attendu pour agir. Il a déposé un projet de loi, déjà examiné à l'Assemblée nationale et au Sénat, visant à mettre fin à la concurrence abusive en matière de sous-traitance routière.

Vous avez parlé également des chemins de fer, auxquels s'applique, vous le savez, une directive européenne de 1991. Cette directive ne me gêne pas, car elle se borne à expliciter et à clarifier les relations entre l'Etat et le ou les opérateurs, chez nous la SNCF, entreprise publique. Elle s'inspire d'ailleurs des principes d'une excellente loi française, la loi d'orientation sur les transports intérieurs, dite loi Fiterman, de 1982.

En ce qui concerne le transport aérien, je l'ai dit à l'instant, la concurrence sauvage qui règne aux Etats-Unis a abouti à toute une série de conséquences négatives qu'il est à peine nécessaire de rappeler : des faillites en chaîne - Pan Am n'existe plus, TWA ne vaut guère mieux - ; des baisses de prix, suivies de hausses quand une compagnie est en situation forte ; des délais d'attente encore plus longs qu'en Europe à cause de l'encombrement du ciel.

Là non plus, le Gouvernement français n'est pas resté inactif. Dans les négociations européennes, j'ai obtenu que la libéralisation ne se fasse pas sans frein, sans contrôle et sans organisation. Nous avons le droit, et c'est indispensable, de mener la politique que nous entendons pour le transport aérien comme pour les autres modes de transport, afin de préserver l'aménagement du territoire, de sauvegarder les équilibres nécessaires et de prévoir à long terme.

Le transport aérien subit, au niveau mondial, une crise extrêmement grave liée en partie à la dérégulation américaine. C'est pourquoi, au nom du gouvernement de la France, j'ai dénoncé l'accord qui nous liait depuis 1946 aux Etats-Unis d'Amérique pour ce qui concerne le trafic transatlantique. J'ai invité mes collègues européens à adopter une position commune sur un sujet comme celui-ci, car nous serons plus forts si nous sommes ensemble pour mieux

défendre les intérêts européens et pour assurer la régulation du transport aérien à notre manière et non pas d'une manière imposée par la concurrence sauvage.

Au dernier Conseil européen, il y a quelques jours, j'ai proposé et fait adopter le principe d'un plan de crise européen pour l'aviation et l'aéronautique, incluant la mise en œuvre de mesures de sauvegarde pour s'opposer aux tarifs abusifs et mettant en cause la pratique américaine qui permet d'accorder à des compagnies en quasi-faillite un moratoire sur leurs dettes et qui provoque ainsi une concurrence inadmissible.

La SNCF, j'y reviens, est pour nous un service public. Il n'est pas question de la privatiser : le Premier ministre l'a encore réaffirmé solennellement voilà peu de jours.

Les principes du service public ne peuvent se défendre en France que si nous menons un combat au sein de l'Europe. Ce combat, le Gouvernement le mène.

Il est vrai qu'il existe deux conceptions de l'Europe : une conception ultralibérale et une conception équilibrée où le service public trouve sa place à côté de la loi de la concurrence. Il est vrai aussi que, dans certaines décisions de commissaires européens, on a l'impression qu'il y a deux poids deux mesures, qu'il y a de bonnes fusions et de mauvaises fusions. Cela, le Gouvernement ne l'accepte pas et ne l'acceptera pas !

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. D'autant que d'autres commissaires évoquent à juste titre la nécessité d'une politique industrielle européenne.

C'est pour préserver ces acquis, pour préserver notre service public, notion inscrite dans le traité de Rome, que le Gouvernement travaille à une charte européenne du service public de façon que l'Europe marche sur deux pieds : la concurrence et le service public, que nous serons très nombreux, j'en suis sûr, à vouloir défendre ensemble, en Europe et en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

ARDOISIÈRES DE TRÉLAZÉ

M. le président. La parole est à M. Hubert Grimault.

M. Hubert Grimault. Ma question s'adresse à M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

Le bassin ardoisier d'Angers-Trélazé vit aujourd'hui un nouveau drame après les licenciements répétés des récentes années. De 5 000 emplois voici quelques décennies, nous passerons bientôt à 10 p. 100 de ce chiffre.

Leader historique sur le marché français de l'ardoise naturelle, la société angevine a vu ses positions s'éroder année après année du fait de l'arrivée de nouveaux concurrents, telle l'Espagne qui a bénéficié de la dévaluation de sa monnaie au cours des derniers mois.

La baisse d'activité est aussi consécutive au ralentissement de la construction, avec 240 000 logements en 1992, alors que l'INSEE évalue les besoins à 350 000 pendant au moins cinq ans.

Les ardoisières terminent ainsi l'exercice 1992 avec un stock correspondant à dix mois de vente.

Le logement est le premier des services sociaux à assurer aux Français. L'activité de la construction et de l'immobilier est essentielle. La question concerne 56 millions de personnes dans ce pays.

Une relance significative du logement social apporterait une amorce de solution aux problèmes ardoisiers.

Les chiffres cités par l'abbé Pierre se suffisent à eux-mêmes : il y a en ce moment, chez nous, plus de 3 millions de mal-logés et quelque 400 000 sans-abris pour lesquels l'entrée dans l'hiver représente un véritable cauchemar.

Par mes origines, je connais la vie difficile de mes amis du bassin ardoisier et je plaide pour l'urgence de décisions économiques inspirées par un esprit de justice et de responsabilité.

Trélazé, au cœur du site minier, détient le triste record des demandeurs d'emploi avec un taux de chômage supérieur à 24 p. 100. Le droit d'ingérence humanitaire devrait s'y appliquer, car le drame est à notre porte.

Des mesures financières sont indispensables pour permettre le développement des techniques d'exploitation à ciel ouvert, tout en maintenant l'extraction traditionnelle d'un schiste de qualité dans les puits du sous-sol.

La deuxième urgence est la réduction des charges pesant sur ces entreprises minières, mais aussi un renforcement de la politique de participation et d'intéressement des salariés.

M. Gérard Bapt et M. Yves Dollo. La question !

M. Hubert Grimault. Comme vous l'avez compris, monsieur le ministre, mon message et ma question (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) sont d'ordre économique et humain.

Nous ne sommes pas, les uns et les autres, des « sans cœur » éloignés des problèmes et des angoisses de nos concitoyens. Alors, en dehors de toute polémique, il convient, monsieur le ministre, de le prouver par votre esprit d'initiative et sans doute de courage.

Les hommes de la mine sont à l'écoute et, dans ces temps proches de Noël, ils espèrent recevoir le message réconfortant qu'ils attendent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, votre question porte à la fois sur la situation sociale du bassin d'emploi d'Angers, plus précisément de Trélazé, et sur les Ardoisières.

Vous savez que cette entreprise a été reprise en 1989 par Imétal, après, vous l'avez rappelé, des exercices déjà difficiles. L'objectif était d'arriver à concurrencer les Espagnols, qui occupent aujourd'hui 85 p. 100 du marché français de l'ardoise, premier marché mondial. Nous sommes, en effet, les plus gros consommateurs d'ardoise. Pour cela, une découverte, c'est-à-dire une carrière à ciel ouvert, a été définie. J'ai donné, cette année, l'autorisation de l'ouvrir et 600 millions de francs sont prévus à ce titre.

Le problème vient d'une conjoncture très défavorable tenant à la situation du bâtiment - et je partage votre analyse à ce propos - mais aussi à l'évolution du cours de la peseta espagnole, moins 15 p. 100, qui rend la concurrence encore plus difficile. Si bien que, sur les volumes comme sur les prix, la situation de l'entreprise est délicate. L'exercice en cours devrait se terminer avec un déficit de l'ordre de 15 millions de francs et avec, ce qui est plus grave, une baisse du chiffre d'affaires. En 1990, il était d'environ 353 millions ; il descendra à quelque 280 millions cette année.

Cette situation ne pouvait pas ne pas conduire l'entreprise à une double révision consistant, d'une part, à mettre cette découverte en exploitation le plus vite possible - il faut le faire - et, d'autre part, à réduire un peu la voilure. Cela implique malheureusement, et je partage votre inquiétude, une réduction d'effectifs sensible : de 669 personnes à la fin de cette année, les ardoisières d'Angers, un trimestre plus tard, ne devraient plus comprendre que 461 personnes, soit 208 suppressions d'emplois.

La caisse de sécurité sociale minière, dont ces salariés relèvent, est en train de travailler sur le plan social. La moitié environ de ces 208 personnes devront bénéficier d'une préretraite minière. Pour l'autre moitié, je ne peux vous proposer que des perspectives de réindustrialisation. Le souci de réindustrialiser le bassin d'Angers s'est déjà traduit par l'arrivée de Scania. Mais il est vrai que Trélazé, avec près de 25 p. 100 de chômage est une zone très touchée. Je suis à votre disposition pour discuter avec vous des mesures susceptibles d'être mises en œuvre en vue de redonner du travail industriel, sinon minier, au bassin d'emploi dont vous vous préoccupez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CONSEIL EUROPÉEN D'EDIMBOURG

M. le président. La parole est à M. Michel Pezet.

M. Michel Pezet. Madame le ministre délégué aux affaires européennes, la France a bien fait de ne pas laisser une chaise vide au sommet d'Edimbourg, dont les résultats ne nous semblent pas « ambigus ».

L'initiative de croissance européenne qu'a souhaitée la France a été retenue.

Le financement de la politique agricole commune, pour les sept années à venir, a été acté.

Le Parlement européen est définitivement installé à Strasbourg. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.*)

Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé qu'un accord du GATT ne pouvait être que global et équilibré.

Les deux questions que je vous poserai, madame, sont relatives au financement et à l'élargissement.

Le budget, évoqué à ce sommet sur la base actuelle de 65,9 milliards d'ECU, s'élèvera en 1993 à 80,1 milliards d'ECU. Quelque temps après le vote par notre assemblée de notre contribution à ce budget, pourriez-vous nous dire quelle projection cela représente pour la France dans les dépenses à venir ?

Pourriez-vous nous dire, en ce qui concerne l'initiative de relance de la croissance économique dans laquelle plus de 5 milliards d'ECU seraient engagés, quelles retombées on peut imaginer pour la France ?

S'agissant de l'élargissement, dix pays ont ratifié Maastricht, le problème est posé. La position française était : pas d'élargissement sans une ratification totale et sans une mise en place des dispositifs prévus institutionnellement par Maastricht. Doit-on imaginer des modifications après le sommet ? Si oui, lesquelles ?

Enfin, nous avons tous conscience que l'Europe a un énorme problème à ses frontières : celui qui est posé par l'ex-Yougoslavie et par la Bosnie-Herzégovine. Pourriez-vous nous dire, sur ce point, quelle attitude a été imaginée et prise à Edimbourg ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous avez posé trois questions précises auxquelles je vais répondre. Auparavant, je tiens à souligner que le conseil européen d'Edimbourg avait à traiter une dizaine de sujets qui étaient tous très difficiles, très importants, très liés entre eux ce qui en rendait l'issue incertaine. Son succès n'en est que plus appréciable !

M. Pierre Mazeaud. Son succès, son succès... !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. On peut considérer que le conseil européen d'Edimbourg a résolu ces problèmes grâce à la volonté politique manifestée par chacun des douze chefs d'Etat et de gouvernement qui étaient autour de la table et grâce, une nouvelle fois, à la solidité de l'entente franco-allemande.

Je ne reviendrai pas sur le siège du Parlement européen à Strasbourg, sujet qui était en balance depuis 1958 et sur lequel nous avons obtenu un succès qui, je l'espère, sera apprécié sur l'ensemble des bancs de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Je ne reviendrai pas non plus sur la question danoise puisque vous ne m'avez pas interrogée sur ce point.

S'agissant du financement, le plafond des ressources fixé actuellement à 1,20 p. 100 du budget de la Communauté restera à ce niveau en 1993 et en 1994. Ensuite, il sera porté à 1,27 p. 100 en 1999. Tout dépend de la base de calcul, mais une augmentation de 0,01 p. 100 représente 1 milliard de plus de contribution pour la France. Par conséquent, passer d'environ 1,20 à 1,27 représentera une augmentation de la contribution française de l'ordre de 7 milliards de francs, mais seulement en 1999.

Plus important est de souligner, que parmi les décisions financières, trois sont essentielles pour notre pays.

Premièrement, le financement de la politique agricole commune est garanti. Nous avons obtenu des assurances formelles dans les conclusions du Conseil européen.

Deuxièmement, on note une très forte progression des crédits des fonds structurels accordés aux régions les plus pauvres de la Communauté - chez nous, les départements d'outre-mer et la Corse - et une progression sensible des crédits des fonds structurels destinés aux régions en reconversion industrielle et à des actions de développement rural.

Troisièmement, priorité a été réaffirmée à la recherche, c'est-à-dire à la compétitivité des entreprises européennes, face à la concurrence américaine et japonaise.

En ce qui concerne l'élargissement, je rappelle qu'il était indispensable de résoudre nos problèmes internes avant d'ouvrir des discussions sur l'élargissement de la Communauté. Nous engagerons donc ces discussions à partir du début de l'année prochaine sur la base du traité de Maastricht, c'est-à-dire de l'Union européenne et non pas sur une partie de ce traité. C'est écrit noir sur blanc et tous les Etats, y compris le Royaume-Uni et le Danemark, se sont engagés sur cette base.

M. Pierre Mazeaud. Mais comment ? Ils n'ont pas ratifié le traité !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous devons rester très vigilants et nous avons précisé - je tiens à vous rassurer, monsieur Mazeaud - qu'en aucun cas les négociations d'élargissement ne seront conclues avant que le traité ne soit ratifié.

M. Pierre Mazeaud. Ah !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. S'agissant de l'ex-Yougoslavie, en particulier de la Bosnie-Herzégovine, le conseil européen d'Edimbourg a porté une condamnation extrêmement sévère, dans des termes très durs, sur les massacres, les viols, la politique de purification ethnique en désignant comme principaux responsables les Serbes, mais en reconnaissant aussi que d'autres parties se livraient à de telles exactions.

Au-delà de cette déclaration, le conseil européen d'Edimbourg a pris des décisions concrètes s'agissant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Pierre Mazeaud. Oh !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. D'une part, il s'agit de se mettre en mesure de faire respecter l'interdiction des vols au-dessus du territoire de la Bosnie. Par quels moyens ? Ce point est en discussion actuellement au Conseil de sécurité des Nations unies.

D'autre part, il convient de se donner les moyens, y compris militaires si nécessaire, pour visiter et ouvrir les camps, d'abord et avant tous ceux où sont détenues, violées, quelquefois massacrées des femmes musulmanes.

En outre, il a été décidé, toujours pour la Bosnie, l'envoi d'observateurs à la frontière entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine.

Vous ne m'avez pas posé la question, mais je précise qu'il a été également décidé une présence de l'ONU au Kosovo pour prévenir l'extension du conflit à cette région ainsi que l'envoi d'observateurs des Nations unies à la frontière entre la Macédoine avec la Serbie et le Kosovo.

Quel bilan pouvons-nous tirer ? Parce qu'il a été un succès, ce sommet suscite le cortège attendu de critiques de la part de ceux qui n'y ont pas pris part, mais comme ces critiques sont contradictoires, j'estime qu'elles s'annulent mutuellement. En tout cas, la Communauté européenne est remise sur ses rails. Elle a réglé ses problèmes internes. Elle peut maintenant engager sur de bonnes bases, solides, bien définies, des négociations avec ceux qui veulent y adhérer...

M. Pierre Mazeaud. Nous verrons !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... parce qu'ils savent qu'appliquer le traité de Maastricht et adhérer à l'Union européenne est la seule façon de bâtir une Europe qui puisse faire l'équilibre face à la superpuissance des Etats-Unis d'Amérique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Je me permets, à ce stade de la séance, d'insister : si les questions et les réponses ne sont pas plus courtes, nous allons battre un record historique : celui du nombre d'auteurs de questions qui n'auront pas le même traitement que les autres.

M. Pierre Mauger. Ah, mourir en beauté ! *(Sourires.)*

RÔLE DE LA FRANCE EN SOMALIE

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. Je la pose en accord avec Mme Roudy, qui a eu la gentillesse de me la laisser poser.

Nous voudrions savoir quelles sont exactement les missions confiées à nos armées dans le cadre de l'action d'ingérence décidée en Somalie et en Yougoslavie par l'ONU pour la protection d'actions humanitaires.

Notre question est née d'une émotion soulevée par deux informations reçues cette semaine.

La première fut la vision bouleversante sur les écrans de télévision de cette jeune Somalienne lapidée dès que la protection de la Légion a cessé.

La deuxième, ce sont des documents écrits et dignes de foi que nous avons reçus de Zagreb faisant état de lieux de torture, dignes des pratiques nazies, où des petites filles sont violées et en meurent, où de petites filles deviennent enceintes de soldats ennemis, où des hommes et des femmes torturés, vidés vivants de leur sang.

Nous voudrions savoir jusqu'où et comment agit la protection de l'armée française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Madame le député, la mission confiée aux militaires français et aux militaires de beaucoup d'autres pays - il est vrai que les militaires français sont particulièrement sollicités.

M. Roland Nungesser. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. Des militaires français, il y en a aujourd'hui sur presque tous les continents, en Europe, dans l'ex-Yougoslavie, en Asie, au Cambodge, en Afrique, dans bien des points et, aujourd'hui, en Somalie - est une mission extrêmement difficile parce qu'elle confronte des hommes.

Certes, les soldats français sont habitués et entraînés à se battre ; mais ce sont d'abord des hommes et souvent des hommes de cœur qui ne supportent pas la souffrance qu'ils ne voient pas, eux, à la télévision, mais qu'ils ont en face d'eux.

Il est interdit, par exemple, à nos militaires, sur l'aérodrome de Sarajevo, en raison même de la définition de leur mission, d'aider des fuyards alors qu'ils voudraient le faire. Ils se trouvent alors devant de véritables cas de conscience. Lorsqu'ils ont à jouer un rôle d'interposition, leur cœur peut pencher d'un côté, mais la mission qu'ils tiennent des Nations unies est de ne pas choisir et de rester parfois stoïquement, héroïquement - même sans abuser des mots - au risque de se servir de cibles aux deux camps.

Il y a pire et vous y avez fait allusion : les souffrances inimaginables - que nous pouvons pourtant imaginer, nous qui avons connu dans d'autres périodes, en Europe même, la barbarie - infligées à des populations civiles, particulièrement à des enfants qu'on affame, à des femmes que l'on maltraite, que l'on viole, souvent, et qui sont concentrées dans des conditions qui répugnent à toute conscience humaine et particulièrement à celle des militaires français volontaires pour participer, au nom de la France, au nom des Nations unies, à une action d'abord guidée par des sentiments humains, même si elle prend une forme militaire.

Il est vrai, madame, que c'est une épreuve très dure pour des soldats, des sous-officiers, des officiers. Les hommes de notre génération savent que, dans les circonstances de guerre, de barbarie, on peut assister à des scènes qu'on n'aurait pas imaginées. Mais, pour des hommes jeunes, ce qu'ils voient est souvent une souffrance. Participer à soulager ces souffrances, à écarter le danger, à protéger, à abriter, à nourrir, à soigner, est une mission qui les motive et où ils trouvent une raison d'agir pas uniquement dans le cadre du mandat juridique qu'ils ont reçu d'une résolution des Nations unies, mais selon leur conscience et leur cœur.

M. Roland Nungesser. C'est vrai.

M. le ministre de la défense. En ce qui concerne la Yougoslavie, Mme Guigou vient de dire qu'au sommet européen, des décisions avaient été prises mettant en cause de façon plus nette la responsabilité des Serbes. Je pense que

nous ne tarderons pas à en voir les effets positifs, car il est vrai que la responsabilité politique est aujourd'hui bien établie. On dit qu'elle est partagée, certes, elle l'est, car dans de telles circonstances, très rapidement, l'embrassement général provoque des excès de tous côtés. Mais nous connaissons l'origine, l'intention, les discours qui ont été tenus et qui forment explicitement des objectifs racistes, des objectifs d'exclusion, de massacres habillés d'un terme qu'on ne doit pas s'habituer à prononcer - « la pureté » - et qui nous rappelle quelque chose.

S'agissant des souffrances infligées aux populations civiles en Yougoslavie, en particulier aux femmes et aux enfants, j'espère que l'action nouvellement entreprise ou élargie contribuera à mieux équilibrer le rapport des forces, surtout au profit des populations musulmanes de Bosnie, qui subissent un véritable martyre et se trouvent aujourd'hui dans plusieurs zones littéralement encerclées, assiégées, acculées dans des sortes de ghettos.

En ce qui concerne la Somalie, le 3 décembre dernier le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, une résolution autorisant le secrétaire général et les Etats membres des Nations unies à employer tous les moyens nécessaires pour instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité et pour faire parvenir les secours humanitaires.

Aussitôt après les Etats-Unis, la France - mais elle n'est pas la seule puisque la Belgique et le Canada, qui se sont, comme souvent, associés à nous dans des opérations humanitaires ; l'Argentine, l'Italie, beaucoup de pays d'Afrique, l'Egypte, le Kenya veulent participer à ces opérations en Somalie - est arrivée parmi les premiers.

Les images affreuses que vous avez vues, madame, que nous avons tous vues, celles d'une foule de plusieurs dizaines de voyous s'attaquant à une femme et commençant à la lyncher, ne montraient pas ce qui s'était passé avant. Comment l'affaire a-t-elle commencé ? Cette jeune femme poursuivie est venue devant les barbelés du poste militaire français. Les ordres étaient de refuser de la laisser entrer. Mais, devant le début du lynchage, le capitaine a pris l'initiative - je pense que chacun lui donnera raison - de la mettre à l'abri, contrairement à ses instructions, avec l'espoir, parce que la scène était insoutenable, de pouvoir l'évacuer un peu plus tard. Puis s'est passée une scène affreuse, une parmi beaucoup d'autres que vous ne verrez jamais, vous, mais que nos militaires voient, certes pas tous les jours, mais fréquemment.

En effet, de plus en plus souvent, nos militaires sont appelés à travers le monde à aller participer à des actions auxquelles ils sont en partie préparés militairement par leur formation militaire. Les moyens de transports militaires, les moyens de transmission, les principes d'organisation, l'habitude de la discipline, les capacités du service de santé des armées, ils connaissent. Mais il y a un aspect de l'action auquel ils ne sont pas préparés : les villages détruits, les familles dispersées, les maisons dynamitées, les enfants affamés et souvent des scènes de lynchage dans des collectivités, dans des foules où toute raison a été perdue, comme on a pu le voir l'autre jour.

Votre question, madame, correspond à l'émotion, qui a été celle de tous les Français et, au-delà d'eux, du monde entier, devant cette scène affreuse. On voudrait pouvoir protéger tout le monde. C'est le désir de chacun des militaires engagés dans cette action ; je ne parle d'ailleurs pas que des Français, car j'ai vu sur place des contingents d'autres pays. Des phénomènes, comme des tourbillons de folie, sont parfois cueillis par une caméra qui passait par là. Nous prenons alors conscience de l'ampleur de nos responsabilités et de nos capacités pour agir, mais aussi - c'est vrai - des limites de la capacité des pays démocratiques, de leurs forces armées à intervenir autant qu'on le voudrait, autant qu'on le souhaite.

En tout cas, les unités militaires engagées dans cette action sont fermement déterminées à agir dans cet esprit, au nom des Nations unies, mais aussi au nom de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

AVENIR DE LA SIDÉRURGIE

M. le président. La parole est à M. René Drouin.

M. René Drouin. Monsieur le Premier ministre, la sidérurgie française et européenne vit une situation difficile : fermeture des frontières aux USA, pénétration sauvage par les aciers venus d'Europe centrale.

M. Mer, PDG du groupe nationalisé Usinor-Sacilor, vient d'arrêter un plan d'investissement qui conduit à la suppression d'unités en Normandie et surtout en Lorraine, particulièrement pour les produits longs.

Je n'ai pas besoin de décrire les conséquences d'une telle décision si elle était entérinée : 4 000 suppressions d'emplois en trois ans, réduction de moitié des capacités du site de Grandange-Rombas, déqualification de ces fabrications, transférées, pour l'essentiel, en Sarre et au Luxembourg.

Monsieur le Premier ministre, la sidérurgie française ne se joue pas au Monopoly. Ce plan, fondé sur l'hypothèse ultra-pessimiste d'une crise durable, déstructure la filière de la fonte et celle des produits longs. En termes d'aménagement du territoire, il accentue la crise dans des bassins d'emploi déjà en difficulté.

La mission d'information parlementaire sur la sidérurgie française, que je préside, a reçu hier M. Francis Mer. Si ses propositions venaient à être avalisées, elle hypothéquerait une grande partie des activités sidérurgiques, notamment en Lorraine.

Cet avis est partagé par les forces politiques et syndicales des régions concernées, qui ont œuvré pour une sidérurgie moderne et compétitive, à l'exception d'irresponsables et de faiseurs d'illusions et, parmi eux, des élus nationaux, spécialistes de la démagogie, qui font un fonds de commerce des malheurs causés par une situation dramatique.

Aussi, je pense utile de rappeler dans cette enceinte, devant la représentation nationale, que ce plan est le choix d'un groupe industriel nationalisé devenu un groupe international grâce à l'effort du contribuable, qui veut déstructurer aujourd'hui des installations en France en renforçant ses assises à l'étranger.

Ma question s'adresse à l'Etat, actionnaire principal, et elle est grave : ce plan a-t-il ou non l'aval du Gouvernement ?

Quelles sont les intentions du Gouvernement ? Quelle analyse porte-il en matière économique, sociale et industrielle sur le projet d'Usinor-Sacilor ?

Monsieur le Premier ministre, les travailleurs de ce groupe industriel, la population, les élus des régions touchées attendent votre diagnostic et votre décision avec beaucoup d'intérêt et d'attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le président de la mission parlementaire, le sujet que vous abordez est grave et la situation de la sidérurgie ne l'est pas moins.

Pour un ensemble de raisons que vous avez évoquées et sur lesquelles je ne veux pas revenir longuement, la sidérurgie française et européenne traverse une période très difficile.

D'abord, nous avons ouvert notre marché à la sidérurgie des pays d'Europe centrale et orientale. Nous avons eu raison et il faut les aider à se développer, mais les conséquences sur notre marché sont graves et on le voit bien. Peut-être d'ailleurs faudra-t-il revenir sur ce qui a déjà été prévu. Il reste qu'arrivent aujourd'hui des tonnages importants en provenance de ces pays.

Par ailleurs, les Américains ont fermé leur marché. A la suite de plaintes antidumping, les droits de douane sur les produits longs, puis sur les produits plats sont devenus tels qu'il est pratiquement impossible de pénétrer sur le marché américain.

Face à cette situation et à l'émergence de nouvelles sidérurgies, notamment dans le Sud-Est asiatique, l'Europe se retrouve clairement surcapacitaire à une époque où la consommation d'acier a plutôt tendance à baisser.

Dans cette situation difficile, le président d'Usinor a présenté un plan fondé sur des hypothèses relativement pessimistes sur l'avenir du marché. Je puis vous le dire aujourd'hui : ce plan n'a pas l'aval du Gouvernement (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), pour deux raisons. D'abord, il faut assurer plus clairement l'équilibre entre la Sarre et la Lorraine. De plus, l'avenir sera peut-être aussi noir que le prévoit le plan, mais peut-être moins noir, et certains faits donnent à réfléchir.

Avant-hier, le 14 décembre, un sidérurgiste allemand, Kloeckner, a été mis en règlement judiciaire. Si ses capacités de production sont rayées de la carte, cela améliore évidemment la situation européenne. De la même manière, la sidérurgie espagnole vient d'accepter de réduire ses capacités de 2,3 millions de tonnes. Enfin, on peut penser que les difficultés que rencontrent les Italiens, avec Ilva, ou les Belges, avec Clabecq, les conduiront également à réduire leurs capacités.

Si tel était le cas, le paysage serait alors moins gris que celui sur lequel est fondé le plan dont vous parliez, et nous aurions sans doute à réduire la voilure, mais beaucoup moins que prévu.

Dans ces conditions, nous avons trois choses à faire.

D'abord doit se tenir demain le comité central d'entreprise qui a été prévu et qui doit entériner pour 1993 les réductions d'effectifs annoncées il y a un an lors du plan triennal, et je puis d'ores et déjà vous annoncer que rien ne sera changé non plus pour l'année 1994.

Deuxièmement, je verrai avec le président d'Usinor quelle est la meilleure stratégie à adopter pour l'avenir, et j'entends que ce dialogue ait lieu dans la plus grande clarté et la plus grande ouverture vis-à-vis des élus de la région.

Troisièmement, le Gouvernement continuera d'exercer sa pression et la renforcera d'ailleurs au niveau international. Il faut en effet que nous obtenions la levée des barrières américaines. Je suis intervenu très vigoureusement au conseil des ministres de l'industrie le 24 novembre dernier pour qu'une plainte soit déposée au GATT contre les pratiques américaines et peut-être que, dans le même mouvement, nous puissions revoir les conditions que nous avons accordées aux pays d'Europe centrale et orientale qui valaient à une époque où la conjoncture était meilleure mais qui peuvent ne pas rester les mêmes dans la conjoncture présente.

Sachez, monsieur le député qui vous faites ici le représentant de l'ensemble de la Lorraine, que l'avenir de la sidérurgie lorraine est un souci constant du ministre de l'industrie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le Premier ministre, certaines questions dépassent les partis et concernent toute la nation. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, en tant que Premier ministre de la France.

Faudra-t-il attendre que la totalité de la Bosnie-Herzégovine soit occupée par les forces serbes, que le nettoyage ethnique, avec tout son chapelet d'horreurs, soit arrivé à son terme, que la Serbie mette en œuvre ses visées impérialistes sur le Kosovo, la Macédoine ou la Voïvodine, qu'il y ait une menace d'internationalisation du conflit, avec l'intervention éventuelle de l'Albanie, de la Grèce ou de la Turquie, pour que, enfin, la communauté internationale prenne toutes ses responsabilités ?

Depuis plus de huit mois, des personnalités de toutes tendances, de Bernard-Henri Lévy à Alain Finkielkraut, de Jacques Chirac à Laurent Fabius, de Jacques Delors à Jean-François Deniau, de Simone Veil à moi-même, en tant que président du groupe UDF, des personnalités dénoncent avec vigueur la passivité, la cécité, la lâcheté de la communauté internationale.

M. Pierre Mazeaud. De l'Europe !

M. Charles Millon. Ne nous dites pas que la France a été, elle, exemplaire. Certes, elle a envoyé un contingent important parmi les Casques bleus. Nous nous en félicitons et nous saluons le courage et le dévouement de nos soldats.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. Charles Millon. Certes, des associations humanitaires françaises ont mené au premier rang des actes dignes d'éloge, mais, dans le même temps, reconnaissons-le, les Serbes, avec

cynisme, et détermination, continuaient leur œuvre de racisme, d'intolérance et d'atteinte systématique à la dignité de l'homme.

Ne nous dites pas, comme certains l'ont avancé, que toute intervention militaire est exclue parce que trop difficile, trop dangereuse, compte tenu de la géographie de la Bosnie-Herzégovine. Va-t-on, en effet, décider des interventions militaires en fonction du relief ? La vie humaine serait-elle maintenant fonction des difficultés topographiques ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le Premier ministre, va-t-on cesser de tergiverser ? Depuis plus de cinq mois, nombreux sur ces bancs, quelle que soit notre tendance politique, nous demandons que l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine soit interdit aux avions serbes. Il y a plus de cinq mois que, nombreux sur ces bancs, nous demandons que les sites stratégiques soient bombardés si nécessaire. Va-t-on continuer à cautionner, par démission, la montée en Europe d'une idéologie totalitaire ? Va-t-on laisser bafouer les droits de l'homme, au vu et au su de toute la communauté internationale ? Va-t-on prendre le risque d'installer au centre de l'Europe un régime inacceptable, qui viole les principes fondamentaux de notre culture et de notre spiritualité ?

La France, nation des droits de l'homme, est-elle prête aujourd'hui à demander à l'ONU, avec fermeté et avec toute l'autorité qu'elle a en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, que soit adressé un ultimatum à la Serbie pour qu'elle revienne sur ses frontières d'origine et qu'elle renonce à son idéologie ?

La France, nation des droits de l'homme, est-elle prête à demander à l'ONU que l'UEO ou l'OTAN soit mandatées pour interdire tout survol militaire de la Bosnie-Herzégovine ?

La France, nation des droits de l'homme, est-elle prête à demander à l'ONU qu'une intervention militaire, par une frappe préventive, soit organisée ?

Monsieur le Premier ministre, ce serait l'honneur de la France. Il en va de notre dignité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le président Charles Millon vient d'évoquer la tragédie que connaît l'ex-Yougoslavie, en particulier la Bosnie-Herzégovine.

Comme vous l'avez dit, monsieur Millon, cette tragédie dépasse les frontières politiques dans notre pays. Elle intéresse toute la France, et, au-delà, la Communauté européenne et la communauté internationale.

C'est, en effet, une tragédie sans précédent. Je ne répéterai pas ce qu'a dit M. Joxe. La purification ethnique, les crimes, les viols sont la honte de l'humanité en cette fin de siècle. Ils doivent être dénoncés. Il y a déjà des dizaines - non, des centaines - de milliers de morts.

Je crois, en effet, qu'il ne faut pas attendre. Il faut définir les responsabilités, poursuivre les responsables des atrocités, dire avec la plus extrême fermeté sur la scène internationale que ceux qui sont responsables de la purification ethnique, des atrocités, des camps de concentration auront à rendre des comptes. C'est ce qu'a dit Roland Dumas au nom du Gouvernement, c'est ce que je répète après lui.

La France entend poursuivre son action dans le cadre européen et dans le cadre international.

Mme Elisabeth Guigou a participé au conseil d'Edimbourg. Elle pourrait vous dire que, avec d'autres, nous y avons fait prévaloir la responsabilité des Serbes dans le déroulement du drame yougoslave. Certes, ils ne sont pas les seuls, vous le savez, puisque, en Bosnie-Herzégovine, Croates et Serbes se partagent le territoire et ont finalement des responsabilités qui, aujourd'hui, deviennent conjointes, mais la première responsabilité appartient aux Serbes. Je tenais à le dire.

La France entend faire respecter les mesures prises, y compris par le recours à la force. Nous avons saisi le Conseil de sécurité, aussi bien pour interdire le survol des territoires que pour permettre la visite des camps et, au-delà, les supprimer. Pour cela, il faudra naturellement faire appel aux forces militaires.

Vous me demandez finalement s'il faut engager aujourd'hui une opération militaire pour parvenir à une solution politique ? La question n'est pas seulement posée à la France ; elle est aussi posée par la France à ses partenaires.

Comme vous l'avez souhaité, je n'invoquerai pas la situation géographique de cette région du monde, encore que certains, et pas seulement sur nos bancs, aient évoqué la difficulté d'une opération militaire.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai.

M. le Premier ministre. Certains, et pas au Gouvernement, ont même avancé les chiffres de plusieurs dizaines, voire de 100 000 morts en cas d'intervention militaire non préparée.

C'est pourquoi, depuis le début, nous avons souhaité, d'une part, maintenir la cohésion de l'Europe et, d'autre part, solliciter la décision de la communauté internationale, et c'est pourquoi nous avons saisi le Conseil de sécurité.

Actuellement, aucune solution n'est exclue par le gouvernement français pour obtenir que, comme vous l'avez souhaité, il soit mis fin au massacre.

S'ajoute que le problème risque encore de se compliquer en Macédoine, au Kosovo. M. Joze pourrait en parler plus précisément car il suit le dossier heure après heure. D'autres pays sont actuellement engagés, qui ont des intérêts et des histoires différentes. L'on peut dire, à l'heure où je parle - j'ai cru sentir cette appréhension chez vous - que le feu couve sous les Balkans. Il est donc très important que notre détermination soit connue de tous et que, dans le même temps, nous fassions en sorte qu'il n'y ait pas d'extension du drame que connaît aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine.

M. Etienne Pinte. Ce sont des mots !

M. le Premier ministre. Je crois, monsieur Millon, avoir répondu clairement à votre question. (« Non ! » sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jean Beaufils. Comment pouvez-vous polémiquer sur un sujet pareil, messieurs de la droite ?

M. le Premier ministre. On ne peut aborder un sujet comme celui-ci avec un esprit polémique (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

M. Richard Cazenave. Nous voulons juste une réponse précise de votre part !

M. le Premier ministre. ...alors qu'il s'agit du destin d'une région tragiquement secouée, alors que des militaires français sont durement engagés, qu'il y a eu des morts et qu'il peut y en avoir d'autres...

M. Jean-Michel Couve. Raison de plus !

M. Richard Cazenave. Il faut être sérieux !

M. le Premier ministre. ... puisque, comme je viens de vous le dire, aucune solution n'est exclue. Je ne joue pas devant vous, les matamores.

Le Gouvernement français et le Président de la République sont conscients de leurs responsabilités. Nous ne pouvons pas, vous le savez aussi bien que moi, agir seuls.

M. Jean-Marie Caro. Hélas !

M. le Premier ministre. Mais nous devons être les animateurs de ce combat pour les droits de l'homme, de la purification ethnique, contre les camps de concentration.

Dans les circonstances où nous sommes, monsieur Millon - et ce sera ma conclusion -, nous avons besoin de plus de solidarité internationale. Or, ce dont nous souffrons aujourd'hui, l'exemple en est frappant, ce n'est pas de trop d'Eu-

rope, c'est de pas assez d'Europe pour faire entendre, dans cette région du monde, la voix de la raison et de l'autorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

DEVENIR DE L'AGRICULTURE EN EUROPE

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. C'est aujourd'hui la dernière séance de questions au Gouvernement d'une législature qui s'achève avec le drame de trois millions de chômeurs et avec l'angoisse terrible de l'ensemble de nos agriculteurs. Nous leur devons des minutes de vérité.

Monsieur le Premier ministre, après les conseils des ministres des affaires étrangères et de l'agriculture du 7 décembre dernier, les agences de presse titraient : la France tente de freiner la négociation agricole. Pourtant on sait que l'agriculture a été mise entre parenthèses lors des négociations d'Edimbourg. De surcroît, on peut lire dans le compte rendu du conseil des ministres de l'agriculture qui s'est déroulé hier et ce matin, que ce conseil constate que le Conseil européen d'Edimbourg s'est félicité de la reprise des négociations à Genève sur l'Uruguay Round du GATT.

Il est vrai cependant que la délégation française a demandé que soit inscrite au procès-verbal du conseil des ministres de l'agriculture des 14, 15 et 16 décembre son opposition à la transmission par la Commission d'offres agricoles qui contiendraient des éléments dont la compatibilité avec la politique agricole commune n'a pas encore été vérifiée par le conseil des ministres de l'agriculture.

Quand on rapproche ces faits des propos que vous avez tenus dans cette assemblée, monsieur le Premier ministre, on s'aperçoit qu'il y a là un double langage, qui condamne l'agriculture française ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Ce n'est pas la peine de hurler, monsieur Blanc !

M. Jean Beaufils. Où vous croyez-vous, monsieur Blanc ?

M. Jacques Blanc. Nous avons été choqués lorsque, au cours du débat, vous nous aviez dit que le veto ne serait utilisé qu'« à la fin des fins ». Nous avons, hélas, aujourd'hui, la démonstration du double langage du Gouvernement socialiste (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En acceptant subrepticement au mois de mai dernier la réforme de la politique agricole commune, vous avez, monsieur le Premier ministre, placé l'Europe et la France dans une situation nouvelle qui condamne de fait la politique agricole commune car il n'y a pas de politique agricole commune sans préférence communautaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A partir de là, vous avez laissé filer. Aujourd'hui, à qui ferez-vous croire que quelque gouvernement que ce soit pourrait demain opposer un veto (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) alors que des accords auraient été obtenus sur les quinze paniers du GATT ?

Le veto, qu'est-ce que ça veut dire ? La politique de la chaise vide ! D'autres l'ont pratiquée pour l'agriculture et en d'autres temps ! Nous devons le proclamer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Calmez-vous, monsieur Blanc !

M. Albert Facon. Blanc ne passera pas Noël ! (*Sourires.*)

M. Jean Beaufils. Y a-t-il un psychiatre dans la salle ?

M. Jacques Blanc. Etes-vous prêt, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, à bloquer le processus de négociation sur les problèmes agricoles à Genève ?

Etes-vous prêt, oui ou non, à exiger de l'Europe un paquet financier pour la France ? Car il faut être honnête, ce n'est pas dans quatre mois qu'un veto pourra être opposé ! Il ne peut l'être qu'aujourd'hui !

Si nous n'opposons pas ce veto aujourd'hui, nous devons exiger de la Communauté les moyens financiers permettant de compenser par une vraie politique nationale agricole, les mesures qui vont tuer notre agriculture ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Jean Beaufils. Il fallait dire cela il y a un mois ! Vous êtes en retard !

M. Jacques Blanc. Il n'est pas possible de tenir un double langage !

Etes-vous prêt, monsieur le Premier ministre, à tenir un langage de vérité et à susciter ce sursaut que vous annoncez, sans que nous vous croyions car nous savions que vous lâchiez nos agriculteurs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Beaufils. Il y a des positions difficiles à expliquer !

M. le président. Monsieur Blanc, je sais que c'est la dernière séance de questions, mais il est cinq heures moins le quart et personne ne semble vouloir tenir compte du fait que sept ou huit orateurs doivent encore intervenir.

Dans ces conditions, je ne prends aucune responsabilité pour ceux qui doivent passer les derniers ! (*Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est une séance exceptionnelle !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. La question est simple : la France accepte-t-elle le projet de volet agricole qui a été négocié par deux commissaires et dont on ne sait pas encore exactement ce que la Commission compte en faire, sinon de le mettre dans une négociation générale ? Ma réponse n'a pas varié : la France est contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle attend, contrairement à vous, monsieur Blanc, l'issue de la négociation pour en tirer les conséquences. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas ce que vous aviez dit !

M. le Premier ministre. Si, monsieur Mazeaud ! Permettez-moi de penser que je suis peut-être meilleur juge que vous pour interpréter ma pensée !

M. Philippe Vasseur. Vous cherchez à gagner du temps !

M. le Premier ministre. J'ai dit ici même qu'en vertu de ce que l'on appelle le « compromis de Luxembourg », puisque c'est le nom qui a été donné à cette décision déjà ancienne, la France pouvait bloquer une décision en fonction de ses intérêts fondamentaux, mais pas une négociation. Voudriez-vous, monsieur Blanc, que nous soyons absents des lieux où se discutent les intérêts de notre agriculture...

M. Jacques Blanc. Oui !

M. le Premier ministre. ... de notre industrie et de notre commerce, au risque de faire en sorte que d'autres nous imposent leur loi ?

Moi, j'ai une autre conception de la politique : je me bats jusqu'au bout. Et d'ailleurs, le fait que vous me demandiez d'exiger des compensations signifie que vous avez déjà renoncé, et que vous croyez que nous ne serons pas capables ou plutôt que d'autres après nous ne seront pas capables de défendre les intérêts de la France !

Ce n'est pas dans cet état d'esprit que la France s'est engagée dans cette action. Si nous n'obtenons pas un accord global et équilibré qui préserve les intérêts de l'agriculture européenne, et pas seulement de l'agriculture française, nous dirons non.

Vous nous disiez isolés. Or la Belgique, l'Irlande et l'Italie nous ont rejoints. Et il ressort des entretiens que j'ai eus avec le président Mitterrand et le chancelier Kohl que l'Allemagne manifeste de la compréhension à l'égard de notre position.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous me demandait « plus d'Europe » face à la tragédie yougoslave. Vous, vous me demandez de casser l'Europe (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) pour des raisons tenant à des objectifs électoraux immédiats. Telle n'est pas notre conception de l'action politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Trop, c'est trop !

M. Pierre Mazeaud. Et le Vaucluse !

M. le président. Bon, je vous en prie ! On continue !

Nous en revenons à une question du groupe communiste.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le ministre, les « restaurants du cœur » ont de nouveau ouvert leurs portes hier. Les organisateurs prévoient de distribuer cette année trente millions de repas complets. De plus en plus de jeunes sont désormais touchés par la grande pauvreté...

M. Jean Ueberschlag. Eh oui, c'est l'héritage socialiste !

M. Gilbert Millet. ... qui se développe également dans les campagnes et les régions qui pouvaient sembler jusqu'à présent épargnées.

Les « restaurants du cœur » sont obligés de fixer un plafond de ressources très bas, qui exclut de nombreuses personnes à la limite de la misère, preuve, s'il en était besoin, que la pauvreté s'aggrave. Elle touche près de trois millions de ménages.

Des mesures d'urgence s'imposent donc afin que, à l'approche de ce qui devrait être pour tous - petits et grands - une période de fêtes, ces personnes puissent bénéficier d'une bouffée d'oxygène. En effet, les aides d'urgence ne peuvent résoudre à elles seules les difficultés grandissantes dont la cause première est le chômage.

Lors du débat sur le RMI, en juin dernier, les députés communistes avaient proposé qu'une grande loi visant à combattre la pauvreté soit discutée au Parlement. Nous ne pouvons que regretter qu'aucun groupe parlementaire ne se soit joint à notre demande.

Des moyens doivent être dégagés pour permettre à chacun de vivre dignement. C'est possible immédiatement en taxant les revenus de la spéculation, et en décidant de créer une tranche supplémentaire d'impôt sur la fortune. De la sorte, le RMI pourrait être étendu aux jeunes de moins de vingt-cinq ans.

M. Albert Facon. Très bien !

M. Gilbert Millet. Au lieu de toujours privilégier la rentabilité financière, il serait temps de penser que les richesses créées dans notre pays doivent contribuer à satisfaire les besoins de la population et d'abord de ceux qui vivent cruellement la crise de notre société.

Je vous propose, monsieur le ministre, qu'en cette période précédant les fêtes, une prime de Noël de 800 francs par enfant soit accordée aux familles. C'est possible, puisque, pour votre projet de création d'un fonds de solidarité vieillisse, vous entendez détourner 27 milliards de francs du budget de la caisse nationale d'allocations familiales dont 11 milliards d'excédents pour l'année 1992.

Et je rappelle que les excédents de la caisse nationale d'allocations familiales et des ASSEDIC s'élèvent aujourd'hui à 64 milliards de francs. Cet argent doit revenir aux familles.

Aujourd'hui même, dans ma ville d'Alès, de nombreuses familles se sont rassemblées devant la caisse d'allocations familiales, pour demander une telle mesure. Allez-vous, monsieur le ministre, répondre à leur attente comme à celle de centaines de milliers de familles françaises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Albert Facon. Il faut faire un hold-up !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. René Toulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration. La lutte contre la pauvreté...

M. Philippe Vasseur. Pauvreté que vous avez créée !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... c'est un devoir, une exigence nationale et un combat permanent.

Dans ce combat permanent qu'il mène avec d'autres forces vives du pays, le Gouvernement a pris sa part. Et vous êtes suffisamment averti de ces questions, monsieur le député, pour l'ignorer.

Ainsi, la semaine dernière, j'ai, avec M. Billardon, ministre de l'énergie, et avec les présidents d'EDF et de GDF, signé une convention « gaz et électricité » visant à ce qu'aucune personne en difficulté ne subisse durant cette période hivernale de coupure de gaz ou d'électricité. En effet, sur 600 000 coupures, 160 000 environ découlent de situations de pauvreté.

Cet accord sera décliné dans tous les départements. En liaison avec les associations, EDF et GDF veilleront à ce que les gens ne connaissent pas de difficultés supplémentaires durant cette période de l'année. Voilà une action concrète et un témoignage de solidarité de la part de l'Etat et de deux grandes institutions.

M. Gilbert Millet. Je vous en donne acte, Monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. La France est un des seuls pays à disposer aujourd'hui, grâce à l'action et au vote de l'ensemble des parlementaires, du « socle » inédit du revenu minimum d'insertion qui bénéficie à plus de 2 millions de personnes.

A cela s'ajoutent des mesures récentes comme la création de 500 emplois destinés à venir en aide aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

Nous avons mis à la disposition des préfets 75 millions de crédits déconcentrés pour faire face aux premières urgences sociales, crédits destinés notamment à aider les banques alimentaires, dont les « restaurants du cœur ».

Nous avons également prévu une aide exceptionnelle pour l'hébergement. Ainsi, le Gouvernement soutient 700 centres d'hébergement. Grâce à une aide sociale d'un montant de 2 milliards, chacun dans ce pays pourra satisfaire ses besoins élémentaires, c'est-à-dire gîte et nourriture, mais aussi disposer d'un peu de chaleur humaine.

Bien entendu, je ne puis pas détailler tout ce qui se fait dans ce pays. Cependant, je voudrais tout de même rappeler qu'une loi de juillet a étendu le bénéfice du RMI à tous les Français et que, à partir du 1^{er} janvier, tout le monde pourra accéder aux soins. Il s'agira d'un droit. En effet, tout le monde sera adhérent à la sécurité sociale et il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à des mécanismes d'assistance. Cette conquête sociale est significative. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Lors de l'un de mes déplacements, j'ai rencontré une jeune femme avec un enfant, qui m'a dit : « J'ai rompu avec ma famille. Je suis seule. J'ai perdu mon emploi. Je n'ai pas de logement. On m'a dit que j'avais le droit de me faire soigner et de faire soigner mon enfant sans aller quémander à un bureau, où je me fais parfois, pour ne pas dire toujours, renvoyer, et que j'avais le droit à une allocation me permettant au moins de me nourrir. Est-ce vrai ? » Je lui ai répondu : « oui. » En pleurant, elle m'a embrassé. Eh bien, croyez-moi, c'est une belle satisfaction ! A mon avis, cet exemple est suffisamment illustratif de la politique que nous avons menée en matière de lutte contre la pauvreté. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Marie-France Stirbois. Et les 500 000 nouveaux pauvres ?

M. le président. Je vais maintenant donner la parole à M. Dosière, puisque nous devons en revenir aux questions du groupe socialiste. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

Veillez m'excuser, monsieur Dosière, j'ai anticipé.

M. René Dosière. Décidément, je n'ai pas de chance ! (Sourires.)

M. le président. Nous en revenons donc au groupe de l'UDC.

PERSONNES AGÉES

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

M. Marc-Philippe Daubresse. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé mais elle concerne aussi M. le ministre des affaires sociales.

Le ministère de la santé a lancé récemment une large concertation avec le Haut Comité national de la santé sur tous les problèmes de santé dans notre pays. Mais, dans le document qu'il diffuse, nous ne trouvons que deux pages sur les personnes âgées et aucun objectif n'est fixé. Aucune réponse, en outre, n'est apportée aux problèmes de fond des personnes âgées, qu'il s'agisse du vieillissement, de la volonté maintes fois réaffirmée des élus locaux de tout faire pour favoriser le maintien à domicile, du sous-équipement de notre pays en structures médicalisées et, surtout, des problèmes de dépendance du grand âge, qui vont toucher un million de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans en l'an 2000.

Face à toutes ces questions, monsieur le ministre des affaires sociales, la plupart des élus vous posent une question simple, mais dont les implications sont évidentes : y a-t-il en France une politique en faveur des personnes âgées ?

Je n'ignore pas que vous venez de présenter *in extremis* et, disons-le, dans la précipitation électorale, un projet de loi créant un Fonds de solidarité vieillesse. Mais vous l'avez fait en prenant soin de reporter, une fois de plus, sur les impôts locaux, déjà excessifs et souvent injustes, le poids des prestations prévues.

Il est clair que les acteurs de terrain demandent aujourd'hui, avant tout, une politique globale focalisée sur des objectifs prioritaires et fondée sur la solidarité nationale. Etes-vous prêt à nous présenter cette politique rapidement, à affirmer cette volonté et, surtout, cette solidarité de l'Etat ? (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. René Toulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, croyez-moi, les personnes âgées, dans ce pays, savent parfaitement ce qui s'est fait, en particulier depuis dix ans.

Je rappelle les chiffres. Bientôt, c'est vrai, 8 millions de personnes auront plus de soixante-cinq ans, 4 millions environ plus de soixante-quinze ans et un million environ plus de quatre-vingt-cinq ans. Cette réalité pose un problème humain et un problème de société.

Depuis 1981, une politique a été définie en faveur des personnes âgées, comme dans aucun autre pays. Elle s'est traduite, entre autres, par la multiplication par quinze des places en services de soins à domicile - il y en avait 3 000 en 1981, il y en a 45 000 aujourd'hui - et par le doublement de la prestation de garde à domicile.

Nous avons permis à plus de 70 p. 100 des personnes âgées dépendantes de continuer à vivre chez elles ou dans un environnement familial, car si les personnes âgées ont besoin d'une aide matérielle, elles ont aussi et surtout besoin de beaucoup d'affection et de tendresse, ainsi que d'être entourées dans cette période difficile de leur vie. C'est dans cet esprit que, depuis dix ans, nous avons essayé d'augmenter au maximum les moyens permettant le maintien à domicile. Mais il est vrai qu'il arrive parfois un moment, hélas ! où l'on ne peut plus rester à domicile et où il faut être accueilli dans un établissement.

Les places en section de cure médicale dans les maisons de retraite ont été multipliées par dix : 115 000 places au lieu de 12 000. Les places de long séjour sont passées de 40 000 à

70 000. L'Etat a participé à hauteur de 2,3 milliards de francs à la modernisation de 35 000 lits d'hospice, vous le savez aussi bien que moi.

Nous avons aussi, au cours des dix dernières années, cherché à donner aux personnes âgées les moyens de faire face aux dépenses entraînées par ce véritable problème de société qui angoisse légitimement les familles, je veux parler de la dépendance, que vous avez évoquée.

Nous avons créé une allocation autonomie et dépendance qui portera leurs ressources minimales, en incluant le minimum vieillesse, à 7 200 francs par mois. En outre, l'attribution de l'allocation de logement social aux personnes hébergées a été généralisée, quel que soit le type d'hébergement et d'établissement, la somme étant de 800 francs par mois en moyenne. Le projet vise aussi à l'amélioration de la qualité de la vie dans tous les établissements qui accueillent des personnes âgées. Il sera par ailleurs davantage tenu compte de l'état des personnes âgées que de la nature de l'établissement.

Enfin, dans le projet de loi, le Gouvernement a exonéré les associations d'aide à domicile de 30 p. 100 des cotisations patronales.

Vous le savez aussi bien que moi, les dépenses qui seront engagées par l'Etat du fait de ce texte s'élèveront à un milliard de francs.

On a dit que ce n'était pas suffisant. Voilà dix ans que, dans ce pays, on allait de colloque en colloque, de discussion en discussion...

M. Jean Ueberschlag. Précisément, ça fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... et voici que, pour une fois, un gouvernement, un gouvernement socialiste, décide de mettre en place une allocation autonomie et dépendance.

Monsieur le député, j'aurais aimé que vous fassiez preuve de solidarité en votant pour et non pas contre. Les personnes âgées jugeront et sauront distinguer ceux qui agissent et ceux qui parlent. Nous, nous agissons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel après-midi ! (*Sourires.*)

Nous revenons au groupe socialiste.

RÉFORME DU BACCALURÉAT

M. le président. La parole est à M. René Dosière, un homme calme et modéré.

M. René Dosière. Tout à fait, et je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole, sans doute pour la dernière question d'actualité de cette législature.

M. Roland Beix. Quelle émotion !

M. René Dosière. Elle s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et concerne le baccalauréat, ce « monument historique », comme l'a appelé M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, en décidant de le rénover, avec application en 1995.

M. Jean-Pierre Brard. M. Lang serait-il déjà en vacances ?

M. René Dosière. Cette année, 600 000 jeunes Françaises et Français passeront cet examen. Peuvez-vous nous indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, les grands axes de ce projet de réforme ?

Mais, d'ici là, il y aura le baccalauréat 1993. Or, chaque année, l'organisation de cet examen mobilise un nombre de locaux important, un nombre considérable de professeurs, au point de désorganiser la fin de l'année scolaire. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que, en juin 1993, l'année scolaire ne soit pas perturbée pour les élèves qui ne passent pas le fameux bachot ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire à l'enseignement technique.

M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Si le bac retient toujours autant l'attention, c'est qu'il reste, comme vous l'avez rappelé, un symbole, Jack Lang disait « un élément de notre patrimoine national. » Si ce n'était pas le cas, le monde entier ne nous l'envierait pas, comme en témoignent les nombreuses missions venues du monde entier pour l'étudier et nous demander une coopération en ce domaine.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Jack Lang qu'on nous envie ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Si le baccalauréat continue à retenir l'attention, c'est qu'il est à la fois un succès et un exploit.

C'est un succès dans la mesure où, en 1993, vous avez raison de le souligner, 650 000 candidats se présenteront aux épreuves ; c'est aussi un exploit car, en 1992, pour la première fois dans l'histoire de la République, un peu plus de 51 p. 100 d'une classe d'âge de jeunes Français auront obtenu le baccalauréat.

M. Jean Ueberschlag. Combien de candidats au chômage parmi eux ?

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à ceux qui permettent ce succès et cet exploit, et en particulier aux enseignants et à tous ceux qui, dans les différentes académies, organisent les épreuves dans les centres d'examen, pour l'écrit comme pour l'oral.

En 1993, des consignes très précises ont été données afin que le calendrier des épreuves du baccalauréat n'ampute en rien l'année scolaire, que celles-ci aient lieu à la fin du troisième trimestre et que les vacances ne soient pas avancées, comme on le constatait trop souvent ces dernières années.

Les mesures annoncées hier obéissent à une règle simple de l'action publique : l'action à court terme ne peut se concevoir que si l'on montre le chemin à moyen terme et si l'on fixe les objectifs à long terme.

Vous le savez, la réforme des lycées a été entamée cette année. Elle concerne en 1992 les secondes, en 1993 les premières et en 1994 les terminales. Il était normal, logique et même indispensable que soient fixés dès aujourd'hui les règles et les coefficients qui seront appliqués dès 1995.

Ces mesures ont un double objectif : d'abord, équilibrer les voies de formation, et, en vertu de l'objectif fixé par la loi de 1989, assurer la diversification des voies d'excellence ; ensuite, préserver la diversité des choix des lycéens et encourager leur responsabilité. Elles s'appuient sur des modalités nouvelles et raisonnables : d'abord sur la refonte du livret scolaire, ensuite sur l'introduction d'un contrôle en cours de formation, encore limité mais déjà novateur, enfin sur la possibilité, en cas d'échec, de conserver pendant cinq ans les notes supérieures à la moyenne.

Cette dernière disposition fait couler beaucoup d'encre depuis hier ; cette encre est frappée, me semble-t-il, du sceau du paradoxe. En effet, cette solution a été adoptée par l'université depuis plus de vingt ans, et dans l'enseignement technique et professionnel depuis plusieurs années, sans que personne n'y trouve à redire. Par ailleurs, cette disposition constitue une véritable incitation à reprendre la formation pendant la vie professionnelle ; or la formation continue me semble un objectif qui doit être partagé sur tous les bancs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. J'informe l'Assemblée que c'était maintenant au tour de Mme Marie-France Stirbois de poser une question. Elle m'a fait savoir à dix-sept heures cinq qu'elle ne souhaitait plus attendre davantage, compte tenu de mon incapacité à organiser les débats et du fait qu'il restait encore trois questions à poser, ce qui est faux puisque c'était à elle de s'exprimer. Mme Stirbois a préféré partir.

M. Raymond Forni. Ce n'est pas plus mal !

M. le président. Je présente mes excuses au ministre qui devrait lui répondre et qui se sera donc dérangé inutilement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

4

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RENVOYANT MME DUFOIX ET M. HERVÉ DEVANT LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Discussion de la proposition de résolution adoptée par le Sénat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution, adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute cour de justice (n° 3128).

Je rappelle qu'en application de l'article 19 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute cour de justice, les juges titulaires et suppléants ne prennent part ni aux débats ni aux votes sur la mise en accusation.

Aux termes de l'article 68 de la Constitution, la mise en accusation requiert un vote identique des deux assemblées statuant à la majorité absolue des membres les composant. Conformément à l'article 65, alinéa 5, du règlement de l'Assemblée nationale, il sera procédé, pour ce vote, par scrutin public à la tribune. Le vote aura lieu par bulletins, ce soir à partir de vingt et une heures trente.

La parole est à M. Didier Migaud, rapporteur de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution.

M. Didier Migaud, rapporteur de la commission élue spécialement. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, monsieur le ministre de la défense, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense, mes chers collègues, la séance de cet après-midi n'est pas une séance ordinaire.

D'abord, parce qu'elle est liée au drame de la contamination par voie sanguine en France. Ce drame a déjà fait, dans notre pays et dans le monde, plusieurs centaines de victimes. Il nous bouleverse tous.

Vis-à-vis de ceux qui ont été contaminés, de leurs familles dont nous partageons la peine et comprenons la révolte, la société a le devoir de vérité et de justice. Au-delà des dispositions prises pour éviter qu'un tel drame ne se renouvelle, chacun veut comprendre légitimement comment le drame a pu exister, nous atteindre, comment du sang, symbole de vie, a pu devenir responsable et porteur de mort.

Ensuite, parce que nous avons à nous prononcer sur une proposition de résolution tendant à mettre œuvre la procédure de saisine de la Haute cour de justice pour deux anciens ministres, instance qui n'a jamais été réunie à cette fin depuis le début de la V^e République.

Des procédures ont été engagées devant les tribunaux de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Des indemnisations ont été décidées en fonction d'une responsabilité collective reconnue. Des condamnations ont été prononcées à l'encontre de quatre personnes placées en situation de responsabilité. La responsabilité éventuelle de membres ou d'anciens membres du Gouvernement n'a pu être mise en cause ou soumise à l'examen de ces juridictions, compte tenu de ce que notre Constitution prévoit en son article 68 que les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, devant la Haute cour de justice prévue à l'article 67 de cette même Constitution.

Je suis de ceux qui pensent que notre Constitution doit être révisée sur ce point. Il est permis de douter que la procédure de mise en accusation et, le cas échéant, de jugement devant la Haute cour de justice composée de politiques, élus le plus souvent à la proportionnelle des groupes politiques de nos assemblées - Assemblée nationale, Sénat -, donne toutes les garanties d'une justice sereine et loyale.

Des propositions de modification de notre Constitution sont formulées sur ce point et à l'étude. Je souhaite pour ma part qu'elles puissent rapidement être soumises à notre réflexion et à notre examen. Toutefois, en l'état actuel de notre droit, la Haute cour de justice est la seule juridiction existante compétente pour juger de la responsabilité pénale éventuelle de membres ou d'anciens membres du Gouvernement.

Ainsi notre assemblée est saisie d'une proposition de résolution votée par le Sénat, portant saisine de la commission d'instruction de la Haute cour de justice pour Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

Il revenait à la commission élue spécialement à cet effet de procéder à l'examen de la proposition de résolution du Sénat, afin d'éclairer l'Assemblée nationale sur le point de savoir s'il y a matière à saisine de la commission d'instruction de la Haute cour, et en quels termes. Cet examen doit avoir lieu à l'aide de tous les éléments, documents, témoignages, auditions, jugements dont nous avons connaissance aujourd'hui.

Avant d'examiner les faits, la qualification juridique éventuelle qui pourrait en résulter et les raisons qui ont conduit la commission à amender la proposition de résolution transmise à l'Assemblée par le Sénat, je souhaite rappeler le rôle et les compétences de votre commission élue spécialement.

Comme le note le rapporteur du Sénat, la procédure prévue à propos de la Haute cour de justice comprend trois phases bien distinctes - je reprends volontairement ses propres termes afin d'éviter que des mauvais esprits, et je sais qu'il y en a, puissent vouloir faire douter de mon propre raisonnement en raison des liens politiques qui peuvent m'unir aux deux personnes concernées.

Trois phases : une phase parlementaire, appelée improprement - je cite notre collègue sénateur - « mise en accusation », puisqu'elle correspond seulement à la mise en œuvre de la procédure de saisine de la commission d'instruction ; une phase judiciaire qui correspond à l'instruction, effectuée par une commission composée exclusivement de magistrats ; une phase juridictionnelle qui correspond au débat et au jugement rendu par la Haute cour.

Si notre collègue sénateur pense, contrairement à votre rapporteur, que la Haute cour de justice peut permettre l'exercice d'une justice ni partisane ni arbitraire, il reconnaît toutefois que d'autres considérations que la nécessité de laisser la justice suivre son cours, peuvent intervenir dans la première phase dans laquelle nous nous trouvons en ce moment.

Dans l'exigence de vérité et de justice qui doit être la nôtre, nous devrions être capables de refuser que de basses arrières-pensées politiciennes guident notre comportement. Or ce que je lis, j'entends, je vois, me fait malheureusement douter de la capacité de beaucoup en ce domaine. Pussions-nous démontrer le contraire aujourd'hui ; puisse le Sénat le faire également demain.

La commission élue spécialement n'est donc pas une instance d'instruction. Son rôle se limite à chercher s'il y a matière à informer. Elle n'a pas à se prononcer sur la culpabilité éventuelle des intéressés.

Le rapporteur du Sénat a souhaité rappeler un principe de notre Constitution et de notre droit positif : la présomption d'innocence. Le rappel de ce principe l'honore. Il tendrait à souligner sa préoccupation première de ne pas préjuger la culpabilité des personnes visées par la proposition de résolution, ce qui, d'ailleurs, n'empêcherait pas la procédure à laquelle il nous est demandé de recourir et la justice de suivre leur cours.

Aujourd'hui, ce principe est trop souvent battu en brèche. Comment ne pas s'interroger sur le paradoxe qui consiste aujourd'hui, trop souvent, dans les médias, dans l'opinion, à être « pré-condamné » ou à devoir se reconnaître coupable pour obtenir justice ?

L'exercice de la justice n'a rien à voir avec l'organisation d'un lynchage politique ou médiatique. Attenter à l'honneur d'hommes et de femmes n'apporte rien à la démonstration de la justice et n'ajoute rien à la nécessaire réparation d'un drame. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur. Si le Sénat proclame la nécessaire présomption d'innocence et si son rapporteur prend la peine de préciser que la commission n'a que le pouvoir de proposer qu'une instruction soit menée sur des faits éventuellement imputables à tels membres du Gouvernement, le rapport comme l'énonce sommaire des faits de la proposition de résolution du Sénat prennent des libertés inadmissibles avec la réalité des faits, comprennent des omissions volontaires et comportent des accusations graves, ignobles.

Exigence de vérité et justice, disais-je au début de mon propos. La lettre du rapport est contraire au principe auquel le rapporteur du Sénat se dit attaché, et tourne trop souvent le dos à la vérité. Cela m'amène à dire quelques mots sur les faits avancés et les jugements de valeur portés à leur sujet par le Sénat.

On sait que deux questions sont posées : celle du dépistage des dons du sang, celle de la question du chauffage des produits anti-hémophiliques.

Elles sont objectivement indépendantes l'une de l'autre : la première concerne l'ensemble des produits sanguins, la seconde, les seuls produits anti-hémophiliques.

Le dépistage a fait, à l'époque, l'objet d'un débat public, alors que la question des facteurs anti-hémophiliques est demeurée confinée au cercle des spécialistes.

Le dépistage a été décidé et annoncé par le Premier ministre et mis en œuvre par un arrêté du secrétaire d'Etat à la santé et du ministre des affaires sociales, alors que le Premier ministre n'a pas eu à connaître de la décision relative au chauffage.

Sur ces deux questions, le rapport comme la proposition de résolution ne répondent pas à l'exigence de vérité. Je ne prendrai que quelques exemples, en vous remerciant de lire mon rapport écrit. A ce sujet, j'ouvre une parenthèse : à la fin du premier paragraphe de la page 14, il faut lire, à propos du test Pasteur, le mot « supérieur » et non le mot « inférieur ».

La résolution du Sénat prend pour point de départ une note du 13 mai 1983 adressée par le docteur Netter, directeur général du laboratoire de la santé, au professeur Roux, directeur général de la santé. Elle invoque également le mois d'août 1983 à propos de courriers adressés par le professeur Montagnier à diverses institutions pour obtenir des moyens spécifiques de recherche.

Je relèverai incidemment, et cela me paraît traduire un mauvais état d'esprit, que c'est sur la base d'une information démentie publiquement à plusieurs reprises par le professeur Montagnier que le rapport du Sénat affirme que le ministre de l'industrie et de la recherche de l'époque était l'un des destinataires de cette demande.

S'il est bien établi dès le début de l'année 1983 que la transfusion est un facteur de risque de contamination par le virus du sida, il est également établi que la période d'incertitude sur la dimension réelle du risque et sur les réponses à lui apporter s'étend bien au-delà de cette année.

Par le rappel de cette lettre, on cherche à sous-entendre que les ministères pouvaient agir dès cette date. Cela est tendancieux, inadmissible et contredit le rapport lui-même qui consent à reconnaître que la période des incertitudes s'est prolongée jusqu'au début de l'année 1984.

Le Sénat n'en est pas d'ailleurs à une contradiction près, puisque le rapport Jolibois affirme qu'un consensus scientifique certain s'est en revanche établi à partir de 1984, contrairement à ce qui est écrit dans le préambule du rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français par le président Sourdirle, par ailleurs professeur de médecine, qui, lui, parle du printemps 1985 pour établir une date certaine.

L'affirmation que la mise en œuvre du dépistage systématique a été retardée est également pour le moins tendancieuse et, par ce qu'elle a de péremptoire et d'accusatrice, contraire à l'exigence de vérité et de justice.

Le rapport du Sénat néglige un certain nombre de faits objectifs, dont le rappel aurait davantage contribué, là encore, à cette exigence de vérité que nous devrions tous avoir.

Enfin, s'agissant du traitement des hémophiles, les omissions du rapport du Sénat sont trop nombreuses pour ne pas être suspectes. Dans mon rapport écrit, je crois honnêtement prouver que les décisions prises par les ministres l'ont été conformément aux avis ou recommandations unanimes des instances consultatives et des spécialistes.

La médecine n'est pas une science exacte. C'est sûrement malheureux. Le retrait récent d'un médicament comme le Glianfan le montrerait, si besoin en était encore : voilà un médicament ordonné pendant longtemps et dont on s'aperçoit quelques années après qu'il peut avoir des effets mortels !

Le procès devant le tribunal de grande instance de Paris fera apparaître, sept ans après les faits, que le docteur Garetta a trompé l'Association française des hémophiles et le Comité national de l'hémophilie en ne leur livrant pas l'information qu'il détenait sur la contamination des produits sanguins. Cette manœuvre ne peut évidemment pas être connue du secrétaire d'Etat.

Mes chers collègues, le Sénat rappelle les principes forts qui régissent notre droit : la présomption d'innocence, la non-rétroactivité scientifique. Le rapporteur du Sénat précise qu'il ne doit pas s'agir pour les commissions élues spécialement, et donc pour les assemblées, de préjuger la culpabilité des deux personnes citées dans la proposition de résolution. La lettre du rapport et de la proposition de résolution ne respecte pas, est même contraire à ces proclamations d'intentions. Je le regrette.

Aussi est-ce la raison pour laquelle votre commission élue spécialement vous propose, à la majorité, un amendement de substitution au texte voté par le Sénat. Son texte est fidèle aux principes mêmes énoncés par les sénateurs, mais il se limite à saisir la commission d'instruction afin qu'elle procède à tous les actes qu'elle jugera utiles à la manifestation de la vérité.

C'est cette commission qui ordonnera, s'il y a lieu, le renvoi devant la Haute Cour de justice. L'amendement proposé ne préjuge en rien la culpabilité des personnes citées et réduit les incriminations possibles à celles prévues par l'article 63 du code pénal, pour les raisons que je cite dans mon rapport écrit.

Alors, oui, le texte est différent de celui du Sénat. Nous avons travaillé vite. Rien n'empêche le Sénat, qui, soit dit en passant, a mis dix-sept jours pour examiner la proposition de résolution, de travailler vite également et de se saisir à nouveau du texte que la commission vous propose d'adopter.

Mes chers collègues, je disais au début de mon propos que nous n'étions pas réunis cet après-midi pour l'examen et le vote d'un texte ordinaire. C'est un acte grave que celui auquel nous allons procéder. A ce propos, vous me permettez d'ouvrir une parenthèse pour regretter très franchement la faible affluence sur certains bancs au moment où je présente ce rapport, au nom de la commission. Alors que les députés seront tous appelés à se prononcer ce soir sur ce texte, c'était la moindre des choses que de venir entendre le rapporteur et ceux qui sont en cause. (« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

La gravité de l'acte nous commande de le faire sans parti pris. Votre rapporteur et les huit députés membres de la commission élue spécialement sont, il est vrai, placés dans une contradiction.

Nous sommes convaincus, intimement convaincus, que rien ne peut être reproché aux ministres de l'époque à titre individuel et pénal ni au titre des responsabilités gouvernementales qui étaient les leurs. Si je pouvais lire dans vos consciences, mesdames, messieurs de l'opposition, j'y verrais, j'en suis sûr, que c'est également le sentiment de beaucoup d'entre vous.

Pourtant, nous sommes amenés à vous proposer un texte qui autorise la saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice pour deux amis cités par le Sénat dans une résolution dont j'ai expliqué pourquoi les termes étaient inacceptables.

Nous le faisons parce qu'il nous paraît très grave de laisser croire qu'aucune instruction ne pourrait jamais être ouverte à l'encontre de ministres, de politiques, au contraire de ce qui peut être fait pour nos concitoyens, et parce que je veux

croire qu'une commission composée de magistrats de la Cour de cassation est capable de justice après que la vérité aura été établie.

Cette contradiction me renforce dans l'idée que la procédure de Haute cour de justice n'est pas adaptée en pareil cas et je regrette que vous n'ayez pas accepté, sur les bancs de l'opposition, de modifier la Constitution sur ce point, non pas pour nous éviter la difficulté dans laquelle nous nous trouvons, mais tout simplement parce que sa saisine est considérée - sous-entendue même - par les médias, par l'opinion comme une accusation préalable. Cela n'a plus rien à voir avec la justice, avec l'exigence de vérité et de justice.

Je veux dire à Edmond Hervé, à mes collègues du groupe socialiste et apparentés que cette considération que je viens de rappeler est la seule raison du texte de résolution qui est proposé par la commission. Ce texte ne préjuge en rien la matérialité des reproches susceptibles d'être faits à lui-même et à Georgina Dufoix ; il préserve leur honneur et leur dignité. Je veux croire qu'il sera bien compris que ce que nous autorisons aujourd'hui est l'ouverture d'une instruction. Vous qualifierez peut-être ce vœu de naïf : la conception que je me fais de la politique m'impose alors cette naïveté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Edmond Hervé.

(Les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement.)

M. Jean Brocard. C'est scandaleux !

(« Qui a dit ça ? », sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Brocard. C'est scandaleux !

M. Alain Calmat. Salaud !

M. Gérard Gouzes. Charognard !

M. le président. Monsieur Edmond Hervé, un instant s'il vous plaît.

Mes chers collègues, je vous demanderai de rester calmes.

Monsieur Brocard, je ne vois pas ce qu'il y a de scandaleux.

Quant aux épithètes que j'entends fuser, elles ne me paraissent pas convenir à ce débat.

Monsieur Hervé, je vous en prie.

M. Edmond Hervé. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, voici que le drame de la contamination des produits sanguins fait à nouveau son entrée à l'Assemblée nationale. Comme je l'ai dit, je vis tous les jours avec ce drame et je sais que rien ne fera disparaître la douleur de celles et de ceux qui sont frappés. Je comprends et partage cette douleur.

Et voilà que le drame alimente un nouveau cours.

Je veux vous redire la vérité et vous renouveler la preuve de ma détermination. Ma détermination est totale et je me battrais jusqu'au bout pour que justice nous soit rendue.

Mesdames, messieurs, je ne souhaite à aucun d'entre vous, pas même à mon pire adversaire, de subir les accusations que nous subissons. Comment des hommes et des femmes de cette assemblée ont-ils pu formellement, publiquement, officiellement, nous accuser de la commission d'un crime d'empoisonnement, crime qui, vous le savez, se caractérise par l'intention de donner la mort ? Un cinquième de cette assemblée appartenant à l'opposition n'a pas craint de proférer cette accusation.

Je ne l'oublierai jamais.

Ne voyez nulle haine dans mes propos. Ils reflètent simplement l'état d'esprit d'un homme qui a donné à la société et à son idéal de justice, de solidarité, de liberté, la plus belle tranche de sa vie et qui n'accepte pas de la voir salie et déchirée.

Vous comprendrez qu'au nom de cette détermination, je récusé les accusations qui sont portées contre nous. Je les récusé parce que je crois au principe de justice. Je les récusé parce qu'il m'arrive aussi de percevoir clairement ce qui ressort de la manipulation et de la machination.

Que chacun et chacune, quelle que soit sa fonction - homme, femme politique, médecin, journaliste ou autre - retrouve la sérénité pour examiner son rôle et son action.

C'est pour cela, mesdames et messieurs, que j'entends me battre, pour la vérité.

J'ai lu avec attention le rapport de la commission *ad hoc* du Sénat. On y invoque « la nécessité d'informer » et, d'emblée, le rapporteur assène trois chefs d'inculpation : la non-assistance à personne en danger, l'homicide et les coups et blessures involontaires, la fraude sur les produits entraînant un danger pour la santé de l'homme. Il est vrai que l'empoisonnement a été exclu. Mais, prudent, le rapporteur « observe toutefois que, si l'instruction révélait des éléments nouveaux à cet égard, la commission d'instruction aurait toujours la faculté d'ordonner la communication du dossier au procureur général afin que celui-ci saisisse le président de l'une ou l'autre assemblée pour que le Parlement complète le texte de sa résolution ».

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, je comprends mieux aujourd'hui le sens de la lettre que le président et le rapporteur de la commission du Sénat nous faisaient parvenir le 7 décembre 1992 estimant - je cite - « devoir nous offrir le choix de faire ou non devant nous deux, président et rapporteur, une déclaration personnelle hors la présence de tiers. Cet entretien pourrait avoir lieu au Sénat le mardi 8 décembre 1992 entre douze heures et quatorze heures ou le mercredi 9 décembre au matin ». Fin de citation.

Je comprends qu'une certaine gêne ait pu s'emparer de ses auteurs, le principe des droits de la défense venant les alerter. L'expression « présomption d'innocence » revient très souvent. Mais, à mon tour, je constate que tout est à charge.

Ainsi, mesdames et messieurs, comment peut-on citer comme « pièce à conviction » pour constituer des « présomptions suffisantes » la circulaire du 20 juin 1983 « destinée à écarter des dons du sang les personnes à risques » ? C'est à la page 27 du rapport.

Comment peut-on laisser croire, en l'écrivant, que nous aurions attendu deux ans pour réagir et pourquoi falsifier le sens de cette réunion interministérielle du 9 mai 1985 qui est le début d'un processus interministériel ? Pourquoi, mesdames et messieurs, se contenter d'un commentaire partiel de la note de la Direction générale de la santé du 10 mai sans citer sa conclusion ? Et pourquoi ne rien dire de la genèse de l'arrêt du 23 juillet 1985 ? Et pourquoi aller inventer un rendez-vous entre moi-même et le professeur Ruffié le 26 février 1985, comme il en est fait état à la page 44 du rapport ?

La résolution et le rapport du Sénat ne sont pas les objets principaux de notre séance. J'arrêterai là quelques-unes de la liste longue de mes questions pour entrer dans le cœur du sujet, la vérité.

Quelle était, à l'époque, la vérité ? Quelle est la vérité sur le dépistage ? Quelle est la vérité sur le chauffage ? La vérité de l'époque, il faut y revenir sans cesse et, pour ma part, je n'ai jamais cessé de me situer dans le contexte de l'époque. Cette vérité consiste tout d'abord à dire qu'en France, en 1984-1985, le sida est une maladie rare.

Depuis sa découverte dans notre pays, en juin 1984, on dénombrait 180 cas de sida. Un an plus tard, on compte 392 cas. Je vous rappelle qu'à la même époque, il devait y avoir 450 cas annuels de tétanos et 18 000 cas de tuberculose. Je vous rappelle aussi que l'hépatite qui retenait depuis longtemps l'attention, devait compter entre 200 et 500 cas par an.

Je retrouve le professeur Montagnier déclarant, le 24 octobre 1991, je le cite : « Entre 1983 et 1984, le sida était encore un phénomène marginal, étudié par quelques spécialistes. Ni les médecins, ni l'opinion, ni le Gouvernement, ni bien évidemment les hérophiles eux-mêmes n'ont réalisé un danger que nous analysons en 1991 avec du recul. Même certains spécialistes pensaient encore à l'époque qu'être séropositif, c'était être protégé par des anticorps et personne n'estimait l'évolution de l'épidémie à sa juste valeur. »

Autre élément de la vérité de l'époque, vous le savez bien, la séropositivité, en 1985, n'a pas la signification d'aujourd'hui. Pour le comprendre, il faut s'appuyer sur les déclarations des experts de l'époque sur les positions exprimées par les nombreux comités consultatifs chargés de faire la synthèse des connaissances scientifiques et de formuler des avis auprès de ceux qui sont en charge de prendre des décisions. Je retrouve un rapport d'experts du 22 juillet 1985 signé notamment par MM. Brunet, Gluckman, Montagnier. Voilà ce que l'on y lisait :

« L'observation d'un résultat positif n'a pas de valeur pronostique pour un individu donné. En d'autres termes, cette observation ne me permet pas de savoir si l'individu en ques-

tion sera ou non atteint du sida. De plus, la probabilité de cet événement est faible. Moins de 10 p. 100 des individus séropositifs manifesteront la maladie dans un délai de trois à cinq ans.»

Ce sont ces chiffres qui continueront d'être cités jusqu'en 1987.

Le 15 avril 1985, le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé rend un avis. J'en extrais quelques lignes :

« La signification de la séropositivité anti-LAV chez un individu apparemment bien portant est totalement inconnue actuellement. Nul ne sait, en particulier, qui est protégé ou qui va évoluer vers la maladie, ni qui est porteur du virus capable de se propager et donc contagieux. »

Le 15 mai 1985, à la télévision, le professeur Jean Bernard est allé jusqu'à dire : « Oui, le sida est beaucoup moins grave que beaucoup d'autres maladies. L'immense majorité n'auront pas du tout de maladie mortelle, ils auront un trouble temporaire. »

Les témoignages des plus grands responsables scientifiques de l'époque et les conclusions des comités d'experts concordent : la séropositivité ne voulait pas dire automatiquement, et loin de là, développement ultérieur du sida.

C'est avec le temps que l'on s'est aperçu que le sida n'était pas une maladie infectieuse comme les autres. Le rapport du centre collaborateurs O.M.S. sur le sida, n° 6, décrivant la situation au 30 juin 1985, et consacré à la surveillance du sida en Europe, contient ce passage : « L'étude des données de surveillance fournies par les pays européens permettra de savoir si cette situation est provisoire ou si au contraire ces différences se maintiennent. » Et, à l'époque, la politique française était considérée comme exemplaire.

Il faut avoir la force et l'honnêteté de considérer cette période passée à la lumière de nos connaissances d'alors et non pas en fonction de celles d'aujourd'hui. Ne pas respecter ce principe, c'est exposer notre société aux pires errements. Le rapporteur du Sénat l'a d'ailleurs parfaitement compris lorsqu'il écrit :

« Soucieuse d'apprécier la responsabilité des ministres cités dans la proposition de résolution, la commission tient à rappeler, en s'appuyant sur une série de déclarations de spécialistes faites à l'époque de la contamination, que l'incertitude et le doute régnaient au sein de la communauté médico-scientifique. » Ce passage, mesdames et messieurs, que je viens de lire figure sous un titre très explicite : « La non-rétroactivité scientifique ».

Venons-en à la vérité sur le dépistage. La décision a été prise rapidement et sa rapidité est reconnue. Le dépistage systématique des anticorps anti-LAV sur chaque don de sang est annoncé, ici même, par M. le Premier ministre Laurent Fabius, le 19 juin 1985, et appliqué de manière générale le 1^{er} août 1985.

En réalité, le dépistage fut mis en place dans les principaux centres français en juillet 1985, et chacune et chacun ici connaît le calendrier de la mise en œuvre à l'étranger du dépistage obligatoire. La France a été l'un des premiers pays au monde à agir.

M. le professeur Montagnier, le 4 novembre 1991, déclare : « Je pense qu'il était difficile d'aller plus vite. » Certains aujourd'hui, par ignorance ou par volonté de nuire, feignent de s'interroger sur la rapidité du délai de mise en œuvre. Je veux ici rappeler le processus décisionnel.

C'est le 7 mars 1985 que la commission nationale de transfusion sanguine met en place un groupe de travail « sida et transfusion ». Un sous-groupe étudiera les marqueurs du virus. Il se réunira pour la première fois le 2 avril 1985 et évaluera les trousseaux de dépistage. Cette évaluation, mesdames et messieurs, vous le savez bien, concernera 6 000 dons de sang qui seront répartis en six centres. Elle sera terminée fin mai. Ses résultats seront adressés dans la première quinzaine de juin aux firmes concernées, à la direction générale de la santé, au laboratoire national de la santé qui précédera aux contrôles.

Fin mars, début avril 1985, le docteur Weisselberg, membre de mon cabinet, demande à la direction générale de la santé une note concernant notamment le dépistage des dons de sang. Cette note lui parviendra datée du 10 mai 1985. Ce collaborateur exposera la position du secrétariat d'Etat à la santé lors de la réunion interministérielle du 9 mai 1985, début du processus interministériel.

Je crois utile de résumer cette position :

« Le nombre de cas de sida résultant de la contamination post-transfusionnelle est faible et la généralisation du test n'entraînera pas de freinage systématique et significatif dans l'évolution globale numérique de la maladie. Mais notre pays ne pourra pas résister à la pression de l'opinion qui exigera des garanties maximum de qualité. Nous devons donc procéder au dépistage obligatoire. »

Dès lors qu'une telle orientation était prise, il fallait des tests fiables et donc soumis à une évaluation approfondie, d'autant plus, mesdames et messieurs, que nous ne connaissons pas la signification de la séropositivité.

Le 22 mai 1985, devant le congrès national de l'hémophilie, qui se tenait à Bordeaux, j'indique des orientations très claires.

Entre le début de la mise en œuvre du processus interministériel le 9 mai 1985 et l'annonce de la décision, le 19 juin, il s'est écoulé peu de semaines, tout comme entre cette décision et sa mise en œuvre.

Vérité !

La vérité impose de juger la rapidité de ce processus de décision en regard des interrogations de l'époque. Ces interrogations, vous les connaissez bien.

D'abord, en 1984-1985, lorsque l'on parlait du sida, on pensait immédiatement aux rapports sexuels, et plus spécialement à la communauté homosexuelle. Je retrouve le rapport des experts du 22 juillet 1985 qui disait : « Le sida transfusionnel ne représente qu'environ 3 p. 100 de la totalité des cas actuellement recensés en France. » Cela ne sera jamais contesté. Et ce rapport poursuit : « Si le dépistage au niveau de la transfusion sanguine est indispensable à la protection des receveurs de transfusion, il ne peut jouer qu'un rôle mineur dans le freinage de cette dissémination. Le dépistage et le chauffage ne prendront tout leur sens qu'en s'incluant dans le cadre plus large de toutes les dispositions propres à freiner l'augmentation du volume de la population infectée. »

Cette certitude fut précédée par bien d'autres interrogations. Fallait-il informer de la séropositivité ? Question qui, aujourd'hui, paraît absurde, mais qui s'est posée à l'époque d'autant plus fortement que l'on n'en connaissait pas les conséquences. Selon quelles modalités fallait-il informer ? Comment organiser le dépistage ?

Pour conclure, je citerai *Le Monde* du 17 janvier 1989 : « De l'avis des meilleurs spécialistes du sida, on ne pouvait mettre en place ce dépistage plus tôt qu'on ne l'a fait. »

Vérité !

Vérité sur le chauffage : c'était un dossier qui était d'abord scientifique et technique, et sur lequel il y avait aussi, de l'avis même des spécialistes, de nombreuses incertitudes.

C'est un arrêté du 23 juillet 1985 qui décidera le remboursement des produits chauffés au 1^{er} août 1985 et le non-remboursement des produits non chauffés à partir du 1^{er} octobre 1985. Quelle est la base de cet arrêté ? Il s'appuie sur les avis du bureau de l'Association française des hémophiles du 10 mai 1985, du Comité de l'hémophilie du 19 juin 1985, de la Commission nationale de transfusion sanguine du 20 juin 1985.

Les recommandations de cette dernière, qui reprend à son compte les avis précédents, sont unanimes et sans alternative. Elles ne proposent pas de retirer les produits non chauffés. Elles acceptent une période intermédiaire pour éviter une rupture d'approvisionnement en produits chauffés pour les hémophiles séronégatifs.

Quelles étaient les raisons avancées ? Qu'on ne pouvait pas, du jour au lendemain, remplacer des produits non chauffés par des produits chauffés. Qu'il fallait une période de montée en charge afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement.

Ajoutons aussi qu'il n'y a jamais eu de la part des ministères concernés de freins pour importer des produits chauffés. Et personne n'a signalé de blocage.

Ajoutons aussi que le ministre n'a jamais donné d'ordre pour, selon l'expression, « écouler des stocks ».

Le 28 août 1985, je tiens une réunion de presse. A mes côtés, il y a MM. Rozenbaum, Montagnier, Roux, Brunet. Il n'y eut pas une seule critique. Par lettre du 16 septembre 1985, le président de l'Association française des hémophiles nous félicitait des décisions prises.

Alors, il est légitime de s'interroger : que s'est-il passé ailleurs ? Vous connaissez l'enquête épidémiologique de l'OMS publiée le 30 septembre 1987. Elle fait malheureusement ressortir que le taux d'hémophiles devenus séropositifs est relativement important dans tous les pays. On estimait à l'époque que ce taux était de 70 p. 100 en Allemagne fédérale, 66 p. 100 en Espagne, 52 p. 100 en France, 46 p. 100 en Grande-Bretagne, 19 p. 100 aux Pays-Bas et 70 p. 100 aux Etats-Unis.

Nous constatons donc, malheureusement, que la situation française n'est pas exceptionnelle, la plupart des hémophiles français séropositifs l'étant devenus avant la période contestée, ainsi que l'affirme le professeur Soulier. Enfin, si l'on s'en tient à la comparaison des dates d'introduction du chauffage, la France se situe dans la moyenne des calendriers.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, voilà les faits. Je constate d'ailleurs que des déclarations récentes de certains experts et de certains journalistes les confirment, tout comme les travaux de la commission d'enquête.

Voilà ce qui est pour moi la vérité. Elle gouverne tout : la justice et la responsabilité, la solidarité et la démocratie.

Mais ce qui, hier, était estimé bon est aujourd'hui présenté comme délictuel, sinon criminel. Par quel retournement, pour quelles raisons, quelle cruauté des hommes et des temps ?

Je veux saluer toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés à l'époque contre le sida. Ils l'ont fait très souvent dans l'adversité, dans l'incertitude, dans la difficulté, bien souvent dans l'ironie. Ils ont cru en leur mission.

Mesdames et messieurs, depuis plus de vingt ans, je milite pour des valeurs que vous connaissez. Elles s'appellent la vérité et la justice, la solidarité et le progrès. Elles s'appellent aussi la liberté. J'y consacre, tout comme vous, la totalité de ma vie.

Sur ce dossier, comme sur d'autres, permettez-moi de croire que j'ai agi, avec mes collègues, du mieux qu'il était possible dans les conditions de l'époque, avec, bien sûr, la part inévitable de l'incertitude, de l'hésitation.

Membre de cette assemblée, vous comprendrez que je ne veuille être ni jugé ni partie. Je ne ferai jamais obstacle au cours des procédures. Mais ne me demandez pas de participer à un processus d'accusation. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote.

J'agis, tout comme vous le ferez, en conscience. Et face aux accusations dont je suis l'objet, je sais que, finalement, je serai un homme seul. Seul avec ma conscience. C'est mon recours. Merci. *(Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement. - MM. les membres du Gouvernement se lèvent également.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le rapport de Didier Migaud que nous venons d'entendre, puis le témoignage d'une très haute tenue politique et morale d'Edmond Hervé, qui fait honneur à notre fonction parlementaire comme il fait honneur aux responsabilités ministérielles qui ont été les siennes, sont des éléments qui ne peuvent laisser personne insensible et qui méritent que nous y réfléchissions avant de nous déterminer en conscience sur le rapport qui nous est soumis.

C'est pourquoi, monsieur le président, au nom du groupe socialiste et apparentés, j'ai l'honneur de vous demander une suspension de séance d'une demi-heure. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jacques Toubon. Pourquoi n'y aurait-il la télévision que pour les socialistes ?

M. le président. J'entends des protestations, mais la suspension est de droit et je crois que le sujet le mérite.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-neuf heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion de la proposition de résolution, cinq orateurs sont inscrits, soit à peu près une heure de débat. Deux hypothèses se présentent : on poursuit le débat...

M. Charles Fèvre. Et on reprend à vingt-deux heures !

Mme Elisabeth Hubert. Après une suspension d'une telle durée !

M. le président. ... ou on le renvoie à vingt et une heures trente.

Je vais consulter l'Assemblée sur ce point.

La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, je n'ai aucune opinion sur cette question. Etant, néanmoins, directement intéressé, puisque je dois intervenir, je considère que si la séance est levée maintenant pour reprendre à vingt et une heures trente, par exemple, cette proposition de résolution, sur un sujet dont nous avons tous perçu la gravité tout à fait exceptionnelle, aura fait l'objet de deux débats : le débat de ceux qui ont plaidé cet après-midi et le débat de ceux qui vont essayer, ce soir, sans accuser, de dire qu'il faut appliquer la Constitution.

Un tel déséquilibre n'est bon ni pour le débat parlementaire ni pour l'opinion publique. Voilà dans quelle situation nous sommes. Je ne veux pas savoir, monsieur le président, qui en porte la responsabilité. Ce n'est pas le moment de désigner de manière polémique les responsables dans cette enceinte.

Je dis simplement, m'adressant au président de l'Assemblée nationale, que ce n'est pas ainsi que je pensais que se déroulerait un débat aussi important concernant un homme et une femme pour lesquels nous n'avons, pour notre part, que de la considération. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Toubon, j'ai du mal à comprendre votre remarque.

Vous savez comme moi que les suspensions de séance sont de droit.

Mme Elisabeth Hubert. Au lieu d'une demi-heure, celle-là a duré une heure !

M. le président. Madame, je n'ai jamais refusé une suspension de séance. Il m'est arrivé de suspendre pour dix minutes et d'attendre près de trois quarts d'heure avant de pouvoir reprendre. Je n'ai pas fait de remarque ! Il n'y avait pas de disposition particulière chronologique.

Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle souhaite continuer ou renvoyer la discussion à vingt et une heures trente.

Mme Suzanne Sauvaigo. Dites-nous ce qu'ils veulent !

M. Jacques Toubon. Le groupe socialiste mène le débat. Qu'il dise ce qu'il veut faire !

M. le président. Monsieur Toubon, c'est le président qui mène les débats.

Je comprends assez mal ces remarques de procédure. Je ne vois vraiment pas ce qu'elles apportent au débat.

La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, mes chers collègues, ce fut un moment particulier pour une assemblée, pour un groupe, pour un président de groupe, que d'avoir participé au débat qui s'est déroulé cet après-midi dans cet hémicycle où notre groupe était quasiment au complet.

Nous avons demandé une suspension de séance dans le respect du règlement et des procédures parlementaires normales de délibération d'un groupe avant un vote.

Nous avons depuis le début fait part de notre exigence de justice et surtout de vérité. Nous avons proposé...

M. Jacques Toubon. Et allez, c'est reparti...

M. Jean Auroux. ... et le travail avance. Jour après jour, dans cette commission d'enquête où nous sommes un peu trop seuls, devant ce drame pour lequel nous devons faire preuve d'humilité, de dignité, de respect, de pardon même...

Mme Elisabeth Hubert. Bravo !

M. Jean Auroux. ... nous découvrons que les responsabilités sont sans doute un peu politiques...

M. Jacques Toubon Eh oui, qui a applaudi...

M. Jean Auroux. ... mais aussi scientifiques, mais aussi médicales, mais aussi médiatiques.

Mme Elisabeth Hubert. Tous coupables alors !

M. Jean Auroux. Il y a donc quelque injustice à confiner le débat sur un petit nombre de personnes censées être responsables de tout.

C'est avec cette même exigence de vérité que nous avons entendu cet après-midi le rapport de Didier Migaud qui s'est inscrit dans la démarche parlementaire pour avancer le plus loin possible dans cette quête qui est la nôtre.

Surtout, nous avons, avec eux, cette préoccupation de présomption d'innocence que chacun clame, mais que nous souhaitons appliquer.

Nous avons entendu Edmond Hervé qui, depuis des mois que cette procédure a été engagée, vit un drame personnel, tout comme Georgina Dufoix, leur famille, leurs enfants, leur entourage, leurs amis...

Mme Elisabeth Hubert. Et les autres ?

M. Jacques Toubon. C'est complètement fou !

M. Jean Auroux. Les autres, je les respecte ! Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Raymond Douyère. On ne dirait pas que vous êtes médecin, madame Hubert !

Mme Elisabeth Hubert. Justement ! Ayez un peu de pueur !

M. Jean Auroux. S'il vous plaît, j'ai fait appel à la dignité !

M. Pierre Forgues. C'est scandaleux !

M. le président. Madame Hubert, seul M. Auroux a la parole. Si vous la voulez, vous n'avez qu'à la demander, ce sera plus utile que de protester et d'allonger le débat inutilement.

M. Jean Auroux. Nous avons entendu un homme, qui s'est exprimé avec droiture, avec franchise, avec force, avec vérité. Et nous - je ne sais pas vous - nous avons ressenti cette vérité.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que nous n'avons pas à bloquer la procédure que certains ont engagée. Le groupe socialiste et apparentés, après en avoir délibéré, a fait le choix de ne pas participer au scrutin qu'on nous impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. En toute conscience !

Mme Elisabeth Hubert. Courage, fuyons !

Mme Yvette Roudy. Faites votre sale boulot !

M. Guy Bâche. Où sont les 120 courageux ?

M. le président. Madame Hubert, vous avez l'air en désaccord. Si vous voulez l'exprimer, vous en avez la possibilité...

Je constate que vous ne le souhaitez pas.

M. Jean Beaufils. Le silence seulement !

M. le président. Je consulte l'Assemblée.

M. Jean Auroux. A votre disposition, monsieur le président.

M. Bernard Pons. A votre disposition !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la proposition de résolution, adoptée par le Sénat (n° 3128), renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (rapport n° 3143 de M. Didier Migaud, au nom de la commission élue spécialement) et vote par scrutin public à la tribune (1) ;

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 3108 portant diverses dispositions relatives à certaines activités économiques et à certaines procédures publiques (rapport n° 3126 de M. Yves Durand, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) (2).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

(1) La mise en accusation requiert un vote identique des deux assemblées statuant à la majorité absolue des membres les composant (art. 68 de la Constitution).

(2) Communication du Gouvernement au cours de la troisième séance du mardi 15 décembre 1992.

